

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA GUYE

SERVICE DE L'EAU POTABLE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2020



SECUNDO
Une expertise au service de l'eau
SARL au capital de 25 000 € - RCS Lyon 481 210 243
31 Cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
04 78 54 17 31

SIE de la GUYE



SIE de la GUYE
210 Boulevard Henri-Dunant – Esplanade du Breuil
71000 MACON
sie.guye@orange.fr
09 62 28 80 54

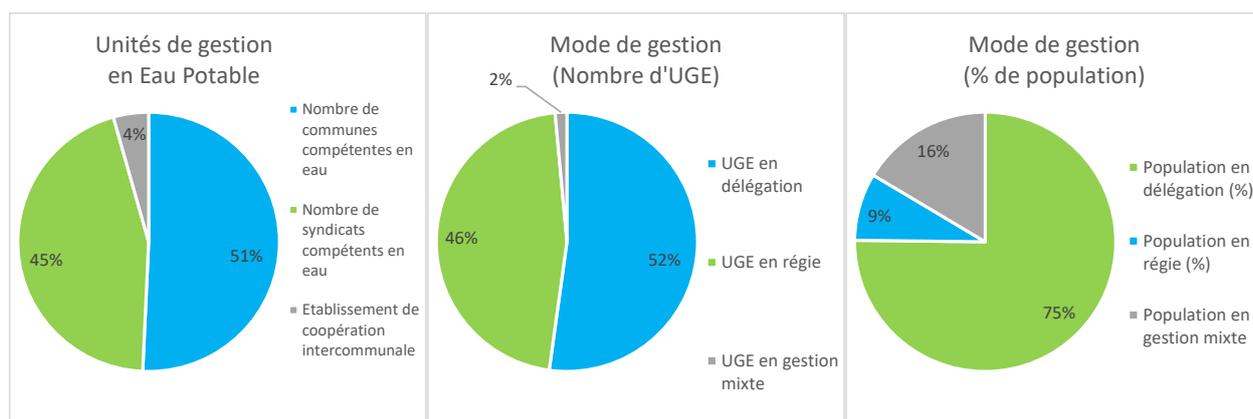
I. TABLE DES MATIERES	
I.	TABLE DES MATIERES..... 2
II.	TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES 5
III.	LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES 6
IV.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE 7
IV.1	LE TERRITOIRE DESSERVI 7
IV.2	LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE 8
IV.2.1	LA PRODUCTION PROPRE 8
IV.2.1.1	Le service Sud :..... 8
IV.2.1.2	Le service Nord :..... 8
IV.2.2	LES ACHATS D'EAU 9
IV.2.3	LES SYNOPTIQUES..... 10
IV.3	LE MODE DE GESTION 11
IV.4	LES HABITANTS DESSERVIS..... 12
IV.5	LE NOMBRE D'ABONNES..... 13
IV.6	LES RESSOURCES EN EAU 15
IV.6.1	LOCALISATION ET NATURE 15
IV.6.2	LES VOLUMES PRELEVES & PRODUITS 15
IV.6.2.1	Historique des volumes prélevés 15
IV.6.2.2	Historique des volumes produits..... 15
IV.6.2.3	Variations Saisonnières 16
IV.6.3	LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S) 16
IV.7	LES ACHATS ET VENTES EN GROS 16
IV.7.1	LES VOLUMES IMPORTES DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 16
IV.7.2	LES VOLUMES EXPORTES DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 17
IV.7.3	LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 19
IV.8	LES VOLUMES CONSOMMÉS 20
IV.8.1	VOLUMES CONSOMMES PAR COMMUNES SUR PERIODE DE FACTURATION 20
IV.8.2	ANALYSE SUR LA PERIODE DE RELEVÉ – 372 JOURS 21
IV.8.1	ANALYSE SUR 365 JOURS 21
IV.8.2	LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT 22
IV.8.3	LES TRANCHES DE CONSOMMATION..... 22
V.	LE PATRIMOINE..... 23
V.1	LE RESEAU 23
V.1.1	LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES 23
V.1.2	LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU 23
V.1.3	LE BORDEREAU (SIG) 24
V.1.4	L'ÉVOLUTION DU LINÉAIRE (SIG) 24
V.1.5	L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR DIAMÈTRE (SIG) 24
V.1.6	L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR MATÉRIAU (SIG) 25
V.1.7	LA DENSITÉ 26
V.1.8	L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG) 27
V.2	LE PARC COMPTEURS..... 28
V.2.1	AU TOTAL 28
V.2.2	LE RENOUELEMENT DES COMPTEURS 30
V.3	LES BRANCHEMENTS..... 31
V.3.1	AU TOTAL 31
V.3.2	LES BRANCHEMENTS EN PLOMB 31
V.3.3	LE RENOUELEMENT CONTRACTUEL 31
V.4	OUVRAGES 32

V.4.1	LES RESSOURCES.....	32
V.4.2	LES STATIONS AVEC STOCKAGE ET TRAITEMENT.....	32
V.4.3	LES STATIONS AVEC STOCKAGE.....	33
V.4.4	LES STATIONS.....	33
V.4.5	LES STOCKAGES.....	33
VI.	LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE.....	34
VI.1	LES MODALITES DE TARIFICATION.....	34
VI.1.1	LE TYPE DE TARIFICATION.....	34
VI.1.2	LA FACTURE D'EAU.....	35
	VI.1.2.1 Facture Rhône Méditerranée Corse.....	35
	VI.1.2.2 Facture Loire Bretagne.....	36
VI.1.3	CAS PARTICULIER DES COMMUNES DE LA CU CREUSOT MONTCEAU LES MINES.....	36
VI.2	LES RECETTES DU SERVICE.....	37
VII.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	38
VII.1	LA QUALITE DE L'EAU.....	38
VII.2	L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE.....	41
VII.3	LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	43
	VII.3.1 DEFINITION DES RENDEMENTS.....	43
	Le rendement primaire.....	43
	Le rendement net.....	44
	Le rendement hydraulique.....	44
	Le rendement de distribution.....	44
	Le rendement du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites".....	44
	Le rendement primaire du SDAGE.....	44
	VII.3.2 LES RESULTATS DU SYNDICAT.....	45
	VII.3.2.1 Respect du rendement contractuel.....	46
	VII.3.2.2 Respect du rendement SDAGE Loire Bretagne.....	46
	VII.3.2.3 Respect du rendement du Grenelle.....	47
	VII.3.2.4 Respect du schéma de distribution.....	47
	VII.3.3 POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT.....	48
VII.4	EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES.....	48
VII.5	SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU.....	49
VII.6	L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES.....	49
VII.7	L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU.....	51
VII.8	LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU.....	52
VII.9	L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	53
	VII.9.1 POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT.....	53
	VII.9.2 L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE.....	53
VII.10	LE TAUX D'IMPAYES.....	54
VII.11	GESTION DES RECLAMATIONS.....	55
VIII.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	56
VIII.1	LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE.....	56
	VIII.1.1 LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE.....	56
	VIII.1.2 LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE.....	56
	VIII.1.2.1 Détail technique.....	56
	VIII.1.3 LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT.....	57

VIII.1.3.1	Branchements, SUPPRESSION branchements en plomb et compteurs	57
VIII.1.3.2	électromécanique	57
VIII.2	L'ETAT DE LA DETTE	57
VIII.3	LES AMORTISSEMENTS	58
VIII.4	LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	58
VIII.4.1	RENOUVELLEMENT ET DETOURNEMENTS	58
VIII.4.2	EXTENSIONS DE RESEAU	59
VIII.4.3	RENFORCEMENT DE RESEAU	60
VIII.4.4	AUTRES TRAVAUX.....	60
VIII.4.5	PERIMETRES DE PROTECTION.....	60
VIII.4.6	LES PROJETS A L'ETUDE.....	60
IX.	LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	61
IX.1	LE MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITÉ.....	61
IX.2	LES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	61
X.	NOTE LIMINAIRE	61
XI.	NOTICE AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE.....	62
XII.	NOTICE AGENCE LOIRE BRETAGNE	66

II. TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES

Les Unités de Gestion du service d'Eau Potable dans le Département :



Le tableau suivant détaille les principaux indicateurs d'un service d'eau potable à l'échelle du Département (donnée de l'Observatoire de l'Eau) et pour quelques syndicats de profil similaire pour l'exercice 2019 :

COMPARAISONS DONNÉES DÉPARTEMENTALES / COLLECTIVITES		Département	SIE de la Sologne Ligérienne	SIE de la Vallée du Sornin	SIE du Brionnais	SIE de la Guye	SME de Châlon Sud-Ouest	Chauffailles	Matour
Nombre d'habitants desservis	D101.0	577 860	3 276	13 008	21 299	8 913	20 153	4 244	1 140
Nombre d'abonnés	VP.056	288 042	1 612	6 452	10 885	4 058	9 092	2 211	691
Nombres d'habitants par abonné	D102.0	2,01	2,03	2,02	1,96	2,20	2,22	1,92	1,65
Réseau (en km)	VP.077	13 460	217	524	976	336	370	77	82
Nombre d'abonnés par km	VP.229	21,40	7,43	12,31	11,15	12,08	24,57	28,86	8,43
Prix de l'eau TTC (1 m ³ sur une facture de 120 m ³)	D102.0	2,65 €	3,10 €	3,47 €	3,51 €	3,53 €	2,64 €	3,51 €	2,75 €
Conformité microbiologique	P101.1	99,9%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Conformité physico-chimique	P102.1	96,7%	100%	100%	100%	97%	76%	96%	100%
Protection de la ressource en eau	P108.3	85,0%	80,0%	69,0%	75,0%	80,0%	80,0%	24,0%	63,0%
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	P103.2B	102	80	100	79	106	76	87	84
Rendement du réseau de distribution	P104.3	79,3%	92,5%	82,1%	78,7%	71,6%	68,9%	76,0%	67,8%
Volumes non comptés (en m ³ /km/j)	P105.3		0,4	0,9	2,2	2,0	4,4	2,3	2,1
Pertes en réseau (en m ³ /km/j)	P106.3	2,2	0,8	0,8	2,0	1,7	3,9	2,1	1,9
Renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,92%	0,60%	1,10%	0,80%	1,30%	1,60%	1,04%	2,50%

III. LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

		Unité	2018	2019	2020
D101.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis</u>	Hab	8 917	8 913	8 886
D102.0	<u>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</u>	€	3,47 €	3,53 €	3,62 €
D151.0	<u>Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</u>	j	2	2	2
P101.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</u>	%	100%	100%	100%
P102.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</u>	%	97%	97%	96%
P103.2B	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</u>		106	106	107
P104.3	<u>Rendement du réseau de distribution</u>	%	71,5	70,0	77,5
P105.3	<u>Indice linéaire des volumes non comptés</u>	m ³ /j/km	2,0	2,1	1,6
P106.3	<u>Indice linéaire de pertes en réseau</u>	m ³ /j/km	1,7	1,8	1,3
P107.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</u>	%	1,1%	1,3%	1,1%
P108.3	<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>	%	80%	80%	80%
P109.0	<u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u>	€	723 €	653 €	- €
P151.1	<u>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</u>	%	-	-	-
P152.1	<u>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</u>	%	93	93	97
P153.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>	an			
P154.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>	%	1,74%	1,01%	0,76%
P155.1	<u>Taux de réclamations</u>	‰	0,9	0,2	1,5

Tous les chiffres portés en rouge dans le tableau sont à considérer avec précaution et doivent être considérés comme des ordres de grandeur.

IV. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

IV.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Le syndicat intercommunal des eaux de la Guye comprend aujourd’hui les 26 communes suivantes :

1	BUFFIÈRES
2	BURZY
3	CHÉRIZET
4	CHIDDES
5	COLLONGE-EN-CHAROLLAIS
6	CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES
7	FLAGY
8	GENOUILLY
9	GERMAGNY
10	JONCY
11	MARY
12	MONT-SAINT-VINCENT
13	PASSY
14	PRESSY-SOUS-DONDIN
15	SAILLY

16	SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT
17	SAINT-CLÉMENT-SUR-GUYE
18	SAINT-MARCELIN-DE-CRAY
19	SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE
20	SAINT-VINCENT-DES-PRÉS
21	SALORNAY-SUR-GUYE
22	SAVIANGES
23	SIGY-LE-CHÂTEL
24	SIVIGNON
25	VAUX-EN-PRÉ
26	LA VINEUSE SUR FREGANDE <i>DONZY-LE-NATIONAL</i> <i>MASSY</i> <i>VINEUSE (Ia)</i> <i>VITRY-LÈS-CLUNY</i>

La Vineuse sur Fregande est, depuis le 1^{er} janvier 2017, une commune nouvelle née du regroupement des communes de Donzy-le-National, de Massy, de La Vineuse et de Vitry-lès-Cluny.

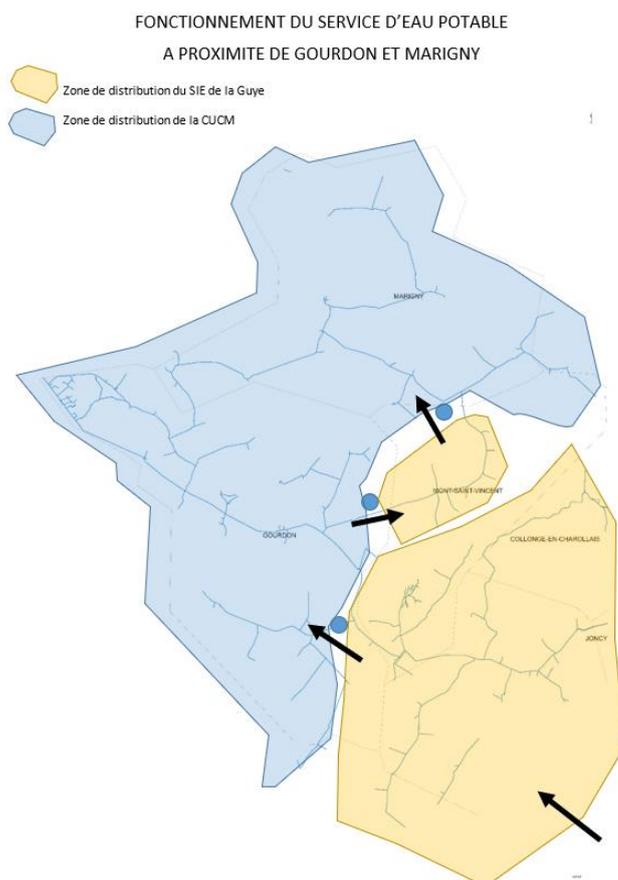
Les 26 communes composant le SIE de la Guye ont transféré leur compétence en eau potable au syndicat.

Les communes de LE ROUSSET, SAINT-MICAUD, TRIVY sont également partiellement desservies en eau potable par le syndicat. Elles n’adhèrent pas au syndicat.

Les communes de Gourdon et Marigny ne font plus parties du syndicat depuis le 1^{er} janvier 2014 date à laquelle elles ont intégré la Communauté Urbaine de Creusot – Montceau-les-Mines (CUCM).

Ces deux communes ont repris le patrimoine affecté à l’exercice de l’eau potable (essentiellement du réseau et un brise-charge) et l’ont transféré à la communauté urbaine.

L’alimentation de ces 2 communes se fait depuis le SIE de la Guye via une convention de ventes en gros. En effet, le réseau assure la distribution de l’amont vers l’aval des communes de Gourdon (CUCM) d’une partie de Mont Saint Vincent (SIE de la Guye) et de Marigny (CUCM). 3 compteurs permettent de comptabiliser les volumes qui transitent dans chaque secteur.



Les missions du service sont :

- La production,
- La protection des points de prélèvement,
- Le traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution

IV.2 LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE

IV.2.1 LA PRODUCTION PROPRE

Le syndicat a une ressource unique à Salornay sur Guye où l'eau est traitée puis refoulée vers deux services :

IV.2.1.1 LE SERVICE SUD :

L'eau est refoulée vers le réservoir pilote de Bézornay / Le Pèlerin qui alimente gravitairement :

- La commune de Saint Vincent des Prés
- La station de reprise de Saint Vincent des Prés qui refoule l'eau vers deux réservoirs :
 - Le réservoir de la Vineuse qui assure :
 - L'alimentation en refoulement distribution des communes de La Vineuse sur Fregande, Buffières, Pressy sous Dondin, Chiddes, Chériset et Saint André le Désert,
 - L'alimentation de la station de reprise de Buffières qui refoule à son tour vers le réservoir de Curtil sous Buffières permettant l'alimentation gravitaire des communes de Curtil sous Buffières, Trivy et Sivignon.
 - Le réservoir de Flagy qui assure l'alimentation gravitaire des communes de Flagy et l'interconnexion avec le SIE de Grosne et Guye.

IV.2.1.2 LE SERVICE NORD :

L'eau est refoulée vers le réservoir pilote de Sailly qui alimente gravitairement les communes de Sailly, Passy, Sigy le Châtel, le réservoir de Corcelles et la station de reprise de Saint Marcelin de Cray.

Cette station de reprise refoule l'eau vers la station de reprise de Joncy-Marnand en desservant les communes de Saint Marcelin de Cray, Saint Martin la Patrouille, Joncy et l'interconnexion de secours du SIE de l'Arconce.

On dénombre ensuite trois sous services :

- Mary la Chatelaine : la station de Joncy-Marnand alimente en refoulement distribution les communes de Mary, le hameau de Balas, quelques abonnés de la commune de Rousset et le réservoir de Mary la Chatelaine qui permet lui-même :
 - L'alimentation gravitaire des communes de Gourdon, Beauregard et Marigny, constituant désormais en grande partie des ventes d'eau en gros,
 - Le refoulement de l'eau vers le réservoir du Mont Saint Vincent qui assure l'alimentation de la commune du Mont Saint Vincent.

- Saint Clément Sur Guye : la bâche de reprise de la station de Joncy-Marnand alimente gravitairement la station de reprise de Saint Clément sur Guye qui refoule l'eau vers :
 - le réservoir de Saint Clément sur Guye en alimentation en refoulement distribution la commune de Burzy,
 - le réservoir de Collonges en Charollais.
- Genouilly : la station de Joncy-Marnand alimente :
 - La station de reprise de Genouilly qui refoule vers :
 - Le réservoir de Vaux et la commune de Vaux en Pré,
 - Le réservoir de Fontablon où l'eau est surpressée et la commune de Genouilly.
 - La station de reprise de Saint Martin de Tartre qui refoule vers les réservoirs de Germagny et de Savianges en assurant la distribution pour les communes de Germagny, Savianges et quelques abonnés de la commune de Saint Micaud.

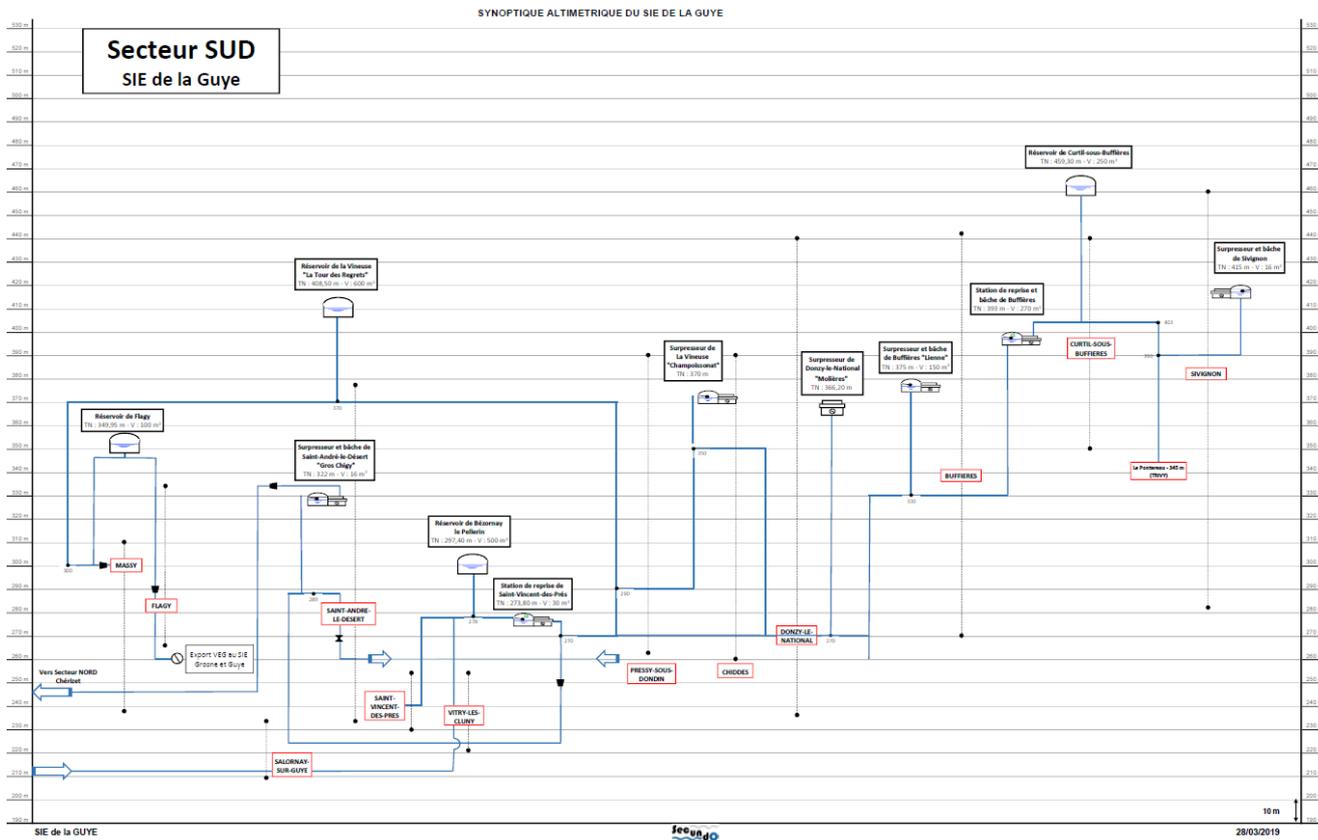
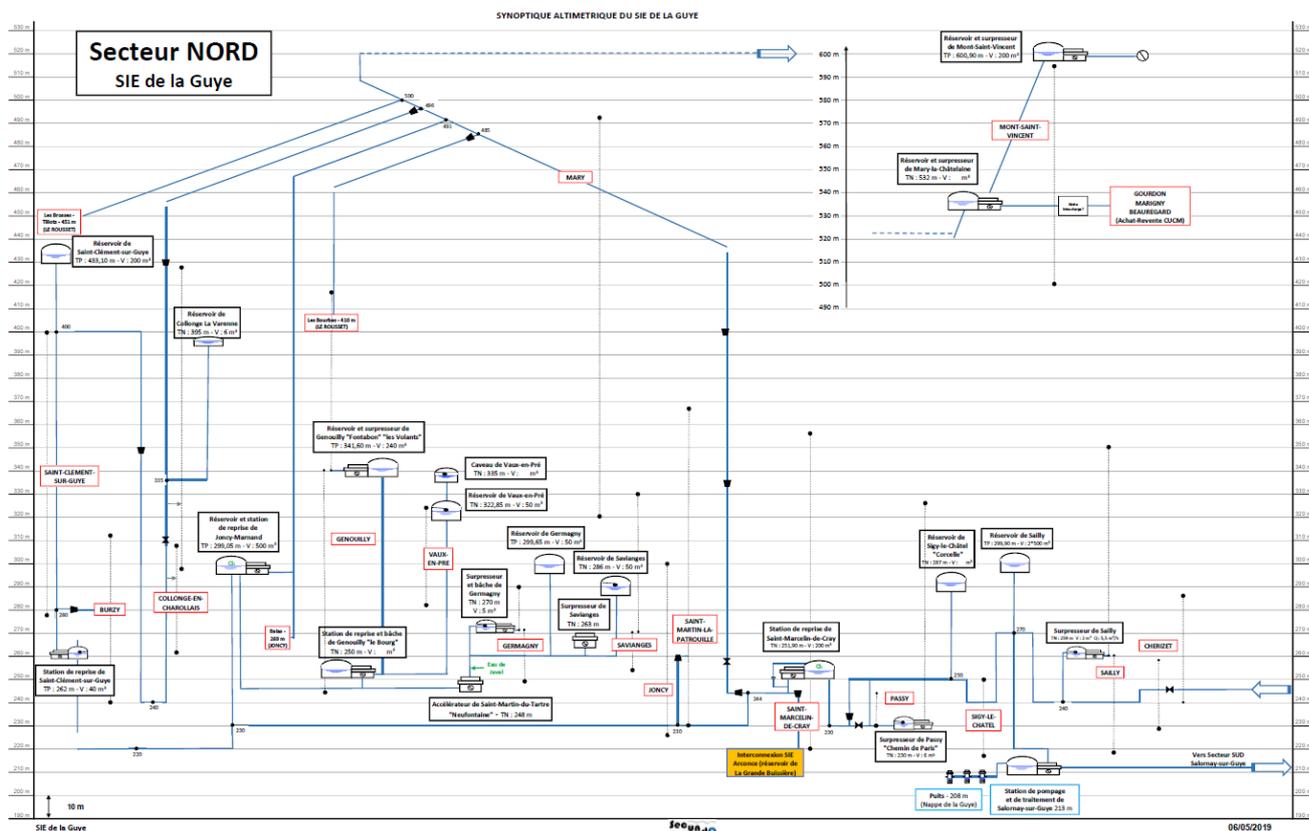
IV.2.2 LES ACHATS D'EAU

Le syndicat achète de l'eau en gros au SIE de l'Arconce au niveau de la station de la Grande Buisnière.

Cet achat permet l'alimentation de certains secteurs du SIE de la Guye.

Le syndicat achète désormais de l'eau en gros à la Communauté Urbaine de Creusot – Montceau-les-Mines pour assurer la distribution permanente de certains secteurs de Mont Saint Vincent, intercalés ou en aval des communes de Gourdon et Marigny.

IV.2.3 LES SYNOPTIQUES



IV.3 LE MODE DE GESTION

Le service, qui comprend les missions de production, de protection du point de prélèvement, de traitement, de transport, de stockage et de distribution, est exploité en affermage.

2008 - CONTRAT : L'affermage est assuré par la SAUR en vertu du contrat prenant effet le 1^{er}/01/08 et ayant pour date d'échéance le 31/12/22 (15 ans).

2009 - AVENANT N°1 : Un avenant a permis de modifier la structure tarifaire pour satisfaire aux règles de plafonnement de la part fixe des factures d'eau potable, de compléter le bordereau des prix unitaires et de préciser quelques points du règlement de service.

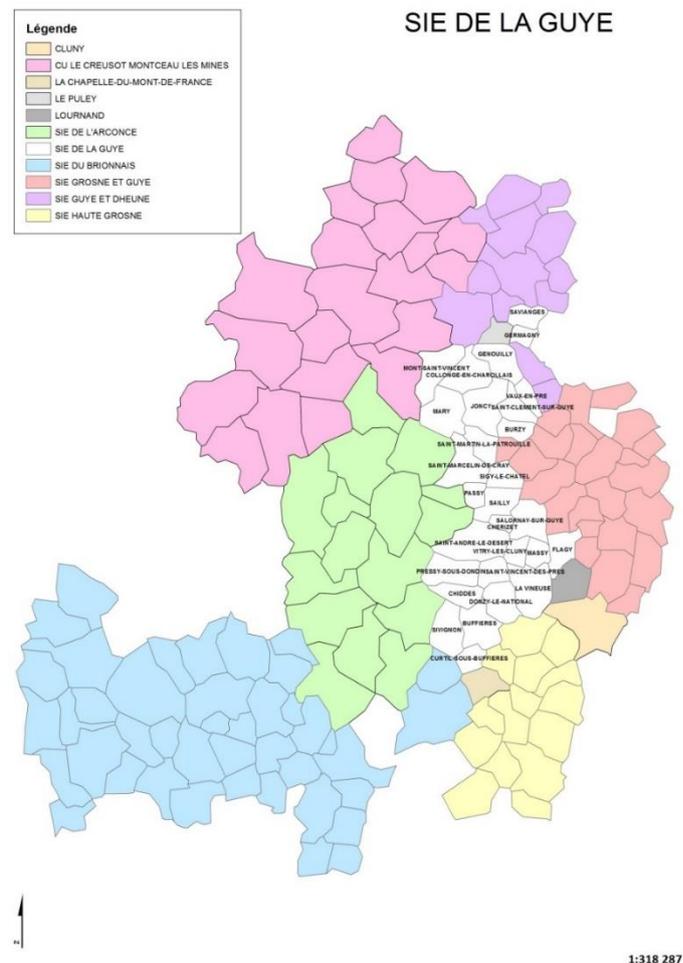
2013 - AVENANT N°2 : Un deuxième avenant intègre au patrimoine le réservoir de Sigy le Chatel et les équipements de sectorisation du réseau ainsi que l'impact des obligations réglementaires relatives au DT/DICT et complète le règlement de service concernant l'écèlement des factures liées à une augmentation anormale de la consommation d'eau potable (loi Warsmann).

2014 - AVENANT N°3 : Il correspond au retrait des communes de Marigny et de Gourdon du territoire syndical.

2016 - AVENANT N°4 : Il concerne des modifications du programme de renouvellement.

2017 – AVENANT N°5 : Il concerne l'impact de construire sans détruire

2018 – AVENANT N°6 : Il concerne l'assujettissement à la TVA du SIE de la Guye au 01/01/2019



L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état de 8 % de la population dont le service en régie, 75 % de la population dont le service est en délégation et 16 % de la population dont le service en gestion mixte.

IV.4 LES HABITANTS DESSERVIS

Les données proviennent des populations légales 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021. La population totale correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

	2017	2018	Evolution en nombres 2017 / 2018	Evolution de la population 2017 / 2018
BUFFIÈRES	283	284	1	0,4%
BURZY	62	60	-2	-3,2%
CHÉRIZET	20	20	0	0,0%
CHIDDES	98	95	-3	-3,1%
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	142	142	0	0,0%
CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES	91	91	0	0,0%
FLAGY	177	180	3	1,7%
GENOUILLY	440	434	-6	-1,4%
GERMAGNY	209	205	-4	-1,9%
JONCY	538	537	-1	-0,2%
MARY	248	258	10	4,0%
MONT-SAINT-VINCENT	330	324	-6	-1,8%
PASSY	66	66	0	0,0%
PRESSY-SOUS-DONDIN	102	104	2	2,0%
SAILLY	85	79	-6	-7,1%
SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT	256	259	3	1,2%
SAINT-CLÉMENT-SUR-GUYE	134	135	1	0,7%
SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	192	193	1	0,5%
SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	62	61	-1	-1,6%
SAINT-VINCENT-DES-PRÉS	112	109	-3	-2,7%
SALORNAY-SUR-GUYE	876	884	8	0,9%
SAVIANGES	74	76	2	2,7%
SIGY-LE-CHÂTEL	105	106	1	1,0%
SIVIGNON	172	176	4	2,3%
VAUX-EN-PRÉ	80	78	-2	-2,5%
LA VINEUSE SUR FREGANDE	673	672	-1	-0,1%
Population légale totale	5 627	5 628	1	0,0%

A périmètre constant, la population reste très stable avec un habitant supplémentaire seulement.

Le service public d'eau potable dessert en permanence de l'ordre de 5 600 habitants.

Sur dix ans la population a baissé de près de 5%.

Le périmètre comprend 9 chambres d'hôtel, 60 emplacements de camping et plus de 1 200 résidences secondaires.

Le service public d'eau potable peut desservir de l'ordre 8 900 habitants.

Indicateur D101.0 : le SIE de la Guye compte de l'ordre de 8 900 habitants desservis par le service public d'eau potable.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état d'un nombre moyen de 8 255 habitants desservis par service.

IV.5 LE NOMBRE D'ABONNES

Un branchement est comptabilisé s'il est affilié à un contrat en cours. Le nombre de branchement est donc égal au nombre de contrats abonnés.

Les branchements affiliés à un contrat se répartissent par commune comme suit :

Communes adhérentes	2019	2020	Evolution Nbr abo	Evolution %	Nombre d'habitants	Habitants / Abonnés
BUFFIÈRES	200	203	3	1,5%	284	1,4
BURZY	63	63	0	0,0%	60	0,9
CHÉRIZET	31	32	1	3,2%	20	0,6
CHIDDES	72	74	2	2,8%	95	1,3
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	117	118	1	0,9%	142	1,2
CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES	71	70	-1	-1,4%	91	1,3
FLAGY	123	125	2	1,6%	180	1,5
GENOUILLY	312	318	6	1,9%	434	1,4
GERMAGNY	126	126	0	0,0%	205	1,6
JONCY	367	367	0	0,0%	537	1,5
MARY	147	150	3	2,0%	258	1,8
MONT-SAINT-VINCENT	183	182	-1	-0,5%	324	1,8
PASSY	58	58	0	0,0%	66	1,1
PRESSY-SOUS-DONDIN	84	84	0	0,0%	104	1,2
SAILLY	79	79	0	0,0%	79	1,0
SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT	252	253	1	0,4%	259	1,0
SAINT-CLÉMENT-SUR-GUYE	131	131	0	0,0%	135	1,0
SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	110	111	1	0,9%	193	1,8
SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	55	56	1	1,8%	61	1,1
SAINT-VINCENT-DES-PRÉS	100	101	1	1,0%	109	1,1
SALORNAY-SUR-GUYE	473	473	0	0,0%	884	1,9
SAVIANGES	65	66	1	1,5%	76	1,2
SIGY-LE-CHÂTEL	102	103	1	1,0%	106	1,0
SIVIGNON	144	142	-2	-1,4%	176	1,2
VAUX-EN-PRÉ	72	72	0	0,0%	78	1,1
LA VINEUSE SUR FREGANDE	508	516	8	1,6%	672	1,3

Communes non adhérentes

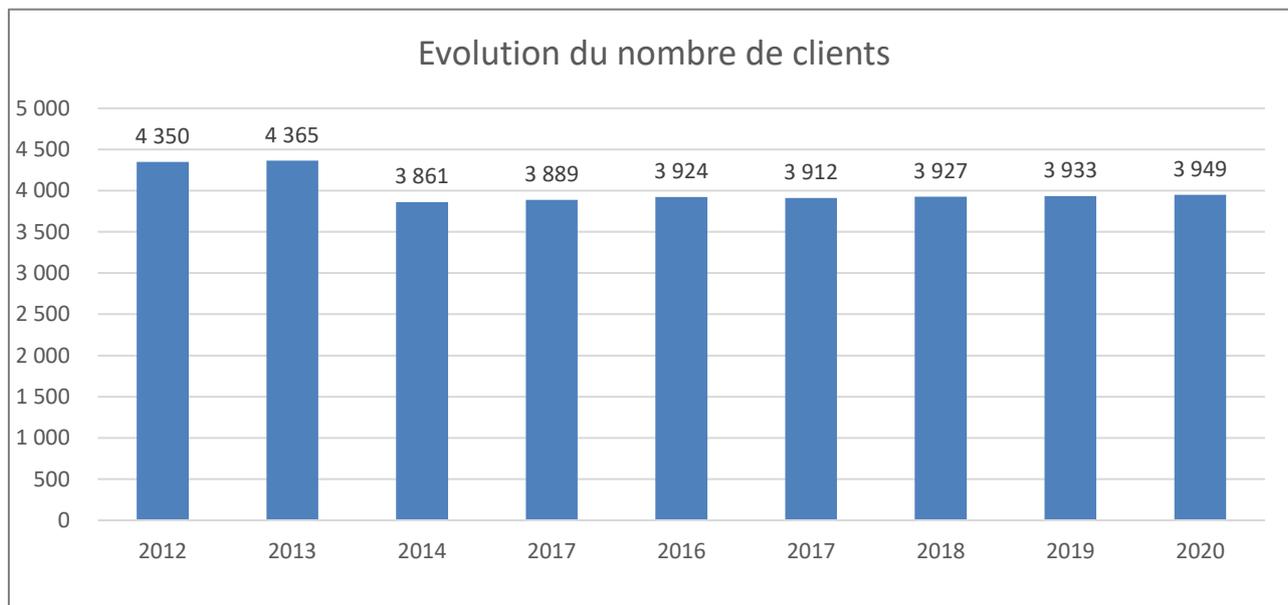
LE ROUSSET	4	4	0	0,0%
SAINT-MICAUD	6	6	0	0,0%
TRIVY	3	3	0	0,0%

Total	4 058	4 086	28	0,7%	5 628	1,4
--------------	--------------	--------------	-----------	-------------	--------------	------------

Il n'y a pas d'éléments marquant dans l'évolution des abonnés par commune.

La dernière colonne présente le nombre d'habitants par abonné. Compris entre 0,6 et 1,9 habitants par abonné pour une moyenne de 1,4 habitant par habitation, il révèle à la fois un grand nombre de branchements de pré et un faible nombre d'habitants par habitation.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état d'un nombre moyen de 4 115 abonnés par service au niveau départemental et de 1 976 abonnés au niveau national.



Le rattachement de Gourdon et Marigny à la CUCM est visible sur le graphique de l'historique des évolutions du nombre de clients avec, en 2014, une baisse des abonnés desservis de près de 12%.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

IV.6 LES RESSOURCES EN EAU

IV.6.1 LOCALISATION ET NATURE

Un seul site de captage permet l'alimentation en eau du syndicat. Il est constitué de 4 puits localisés sur le territoire communal de Salornay sur Guye, en bordure de la Guye, puisant l'eau de sa nappe d'accompagnement.

Ressources	Puits N°1	Puits N°2	Puits N°3	Puits N°4	Débit Nominal m ³ /h	Facteur limitant
Débit nominal	-	20	20	100	140	
Facteur Limitant						-

Total					140	-
--------------	--	--	--	--	-----	---

140	m ³ / heure en tenant compte du facteur limitant
2 800	m ³ / jour (20h/jour de fonctionnement)
1 022 000	m ³ / an (20h/jour sur 365 jours)

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état de 343 captages en service dont 95 % captant des eaux souterraines.

IV.6.2 LES VOLUMES PRELEVES & PRODUITS

IV.6.2.1 HISTORIQUE DES VOLUMES PRELEVES

Les données de prélèvements présentées ci-dessus sont celles de l'année calendaire. On note une hausse du volume prélevé. Ces volumes issus des débitmètres des puits sont fiables.

	2019	2020
Volume prélevé en m³	583 715	610 296

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état de 47,7 Mm³ prélevés à l'échelle du département.

IV.6.2.2 HISTORIQUE DES VOLUMES PRODUITS

Les données de production présentées ci-dessous sont celles de l'année calendaire. Elles sont présentées dans le RAD sur cette période mais également sur la période de relèves (372 jours en 2020) pour les calculs d'indicateurs.

	2017	2016	2017	2018	2019	2020
Volume produit en m³	640 605	658 147	728 300	688 209	690 336	734 548
Variation en %	-3,9%	1,4%	10,6%	-5,4%	-0,0%	6,4%
Variation en m³	- 36 886	17 542	70 153	- 40 091	2 127	44 212

Le volume produit est très supérieur au volume prélevé révélant un problème de fiabilité des comptages de production.

A l'absence de données fiables des compteurs de production, deux méthodologies ont été mises en œuvre pour approcher le volume produit :

- La télégestion des volumes prélevés du 01/01/2020 et 01/01/2021 donne 644 270 m³ prélevés mais la télégestion dysfonctionnait pendant 22 jours pour les puits 2 et 3. En appliquant le volume journalier moyen prélevé, on extrapole un volume prélevé sur 365 jours de **651 600 m³**,
- La deuxième méthode utilise deux compteurs de sectorisation très proches des compteurs de production. Avec cette approche, il manque la consommation d'un abonné et les fuites sur un court linéaire de réseau. Sur la même période, ces 2 compteurs comptabilisent **652 300 m³**.

L'ordre de grandeur est respecté mais le volume prélevé reste inférieur au volume produit.

Sans plus de données, on conservera pour cet exercice un volume produit de 652 000 m³ qui servira aux calculs des indicateurs de performance.

IV.6.2.3 VARIATIONS SAISONNIERES

Les données disponibles ne permettent pas cette analyse.

IV.6.3 LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S)

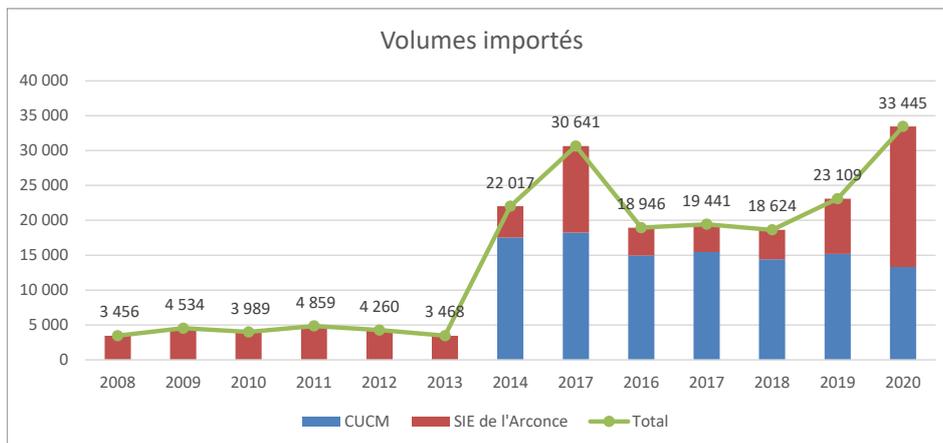
Les données disponibles ne permettent pas cette analyse.

IV.7 LES ACHATS ET VENTES EN GROS

IV.7.1 LES VOLUMES IMPORTES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE

Comme les données de production, les imports présentés ci-dessous sont ceux de l'année calendaire. Ils sont présentés dans le RAD sur cette période mais également sur la période de relèves (372 jours en 2020) pour les calculs d'indicateurs.

	2017	2016	2017	2018	2019	2020
CUCM	18 251	14 964	15 442	14 413	15 187	13 307
SIE de l'Arconce	12 390	3 982	3 999	4 211	7 922	20 138
Total	30 641	18 946	19 441	18 624	23 109	33 445
Variation (%)	39,2%	-38,2%	2,6%	-4,2%	24,1%	44,7%
Variation (m3)	8 624	- 11 695	495	- 817	4 485	10 336



Le syndicat achète de l’eau en gros au SIE de l’Arconce au niveau de la station de la Grande Buisnière. Cet achat permet l’alimentation de certains secteurs du SIE de la Guye. Mais il permet en outre un secours du SIE de la Guye.

Pour l’alimentation des abonnés situés à Gourdon et en aval, le syndicat vend de l’eau en gros à la CUCM puis en rachète pour assurer la distribution en bout de service.

Cet achat à la CUCM apparait pour la septième année et est très légère baisse.
 L’achat au SIE de l’Arconce est quant à lui en très forte hausse par rapport à l’exercice précédent. Le secours a été sollicité pour soulager la ressource de Salornay sur Guye en période d’été. C’est l’achat le plus important de l’historique.
 Les imports représentent pour cet exercice de l’ordre de 5 % du volume mis en service.

IV.7.2 LES VOLUMES EXPORTES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE

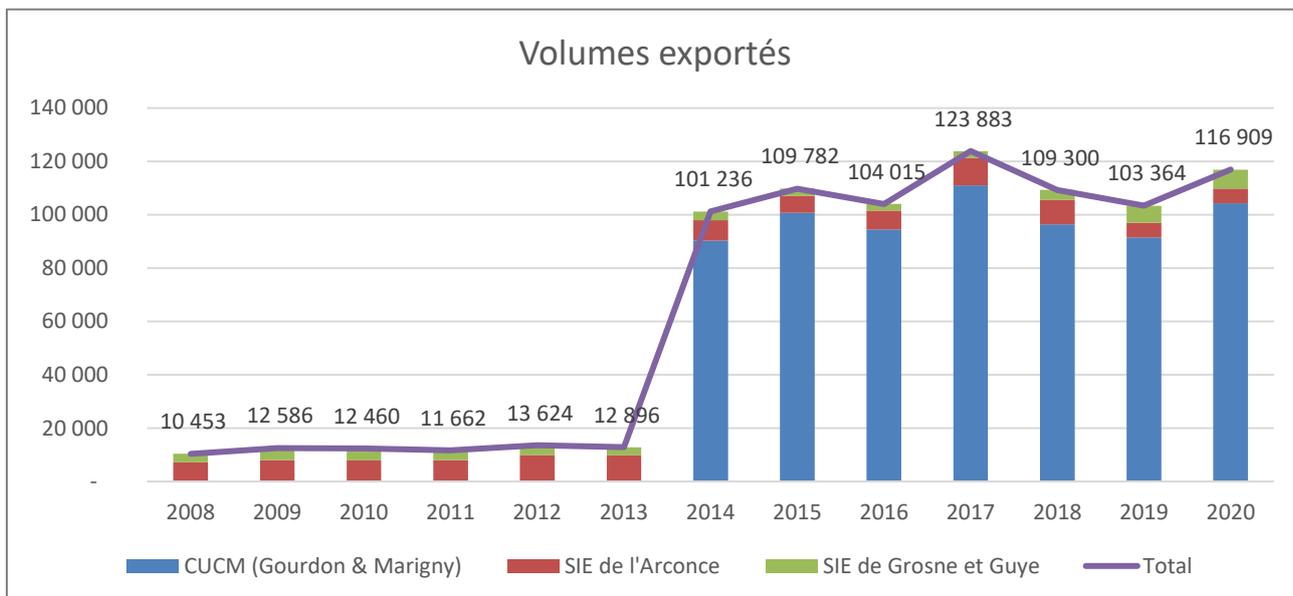
Comme les données de production, les exports présentés ci-dessous sont celles de l’année calendaire. Les exports sont présentés dans le RAD sur cette période mais également sur la période de relèves (372 jours en 2020) pour les calculs d’indicateurs.

Historiquement, le syndicat vend de l’eau en gros au SIE de l’Arconce et au SIE de Grosne et Guye.

Depuis quelques années, il vend à la CUCM le volume nécessaire à l’alimentation en eau de Gourdon et Marigny (consommations, volume de fuites, volume de service et volume qui sera racheté en aval pour assurer la distribution en bout de service à une partie de Mont Saint Vincent et de Saint Micaud).

L’évolution des volumes exportés est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CUCM (Gourdon & Marigny)	100 669	94 526	111 032	96 448	91 530	104 308
SIE de l'Arconce	6 399	7 017	10 248	9 239	5 487	5 548
SIE de Grosne et Guye	2 714	2 472	2 603	3 613	6 347	7 053
Total	109 782	104 015	123 883	109 300	103 364	116 909
Variation totale (%)	8,4%	-5,3%	19,1%	-11,8%	-5,4%	13,1%
Variation (m3)	8 546	- 5 767	19 868	- 14 583	- 5 936	13 545



La vente en gros à la Communauté Urbaine de Creusot – Montceau-les-Mines est en service depuis le 1^{er} janvier 2014. Avec une hausse de 14 %, l'exportation reste dans les valeurs moyennes.

Avec le SIE de l'Arconce, les ventes des dix dernières années se situent entre 6 000 et 10 000 m³/an sur dix ans. Après un volume d'export en baisse depuis 2017, on observe une stabilisation pour atteindre une des plus faibles valeurs des 10 dernières années.

L'interconnexion avec le SIE de Grosne et Guye constitue un apport permanent doublé par une fonction de secours. Le volume exporté peut également être très variable. Il est compris entre 2 400 et 7 100 m³/an sur dix ans et atteint cette année la plus forte valeur de l'historique.

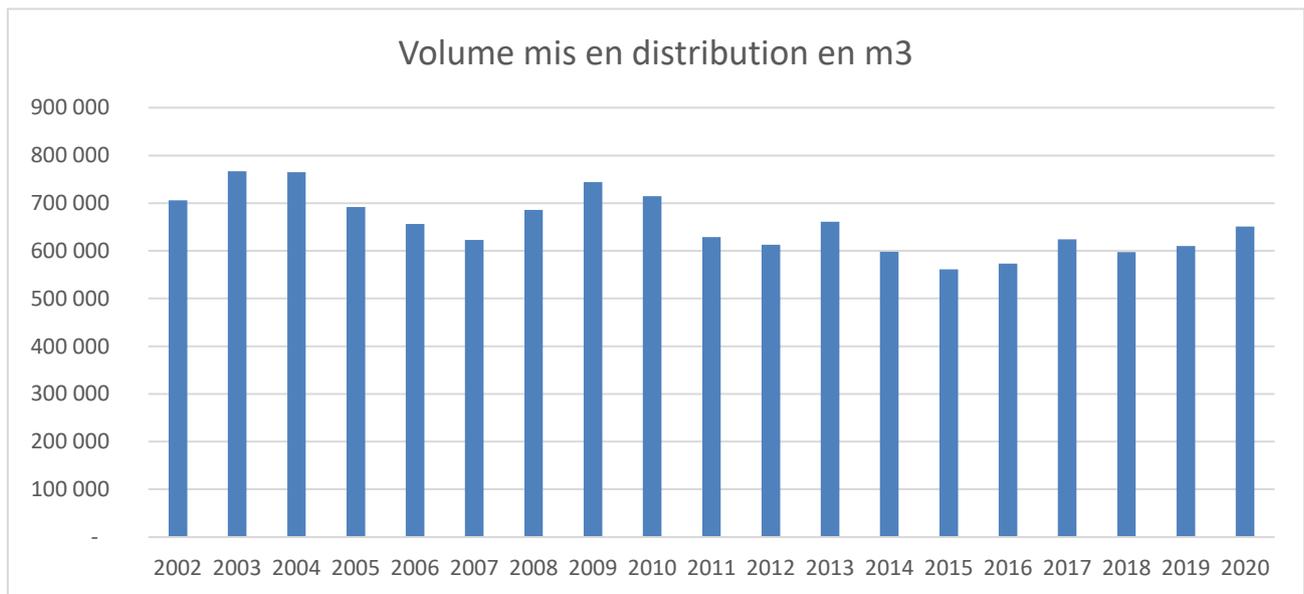
Ainsi, les volumes exportés sont en hausse pour cet exercice (13 %) soit près de 14 000 m³ de plus. Ils représentent de l'ordre de 18 % du volume mis en distribution.

IV.7.3 LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel est ajouté le volume importé et soustrait le volume exporté.

Par année calendaire, ce volume est détaillé dans le tableau et le graphique suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume produit en m³	640 605	658 147	728 300	688 209	690 336	734 548
Volume importé en m3	30 641	18 946	19 441	18 624	23 109	33 445
Volume exporté en m3	109 782	104 015	123 883	109 300	103 364	116 909
Volume mis en distribution en m3	561 464	573 078	623 858	597 533	610 081	651 084



Ce volume mis en distribution tend à baisser sur la période disponible et demeure relativement stable depuis 4 ans.

IV.8 LES VOLUMES CONSOMMÉS

IV.8.1 VOLUMES CONSOMMES PAR COMMUNES SUR PERIODE DE FACTURATION

Il s'agit de la somme des volumes facturés domestiques et non domestiques.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation totale	361 013	356 473	354 411	362 147	366 382	384 434

Communes	2020				
	Total	Dont < 200 m ³ /an	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an	Dont conso > 6000 m ³ /an	Communaux
BUFFIÈRES	17 061	11 033	5 755	-	273
BURZY	7 433	2 787	4 632	-	14
CHÉRIZET	3 861	1 925	1 936	-	-
CHIDDES	10 691	4 009	6 647	-	35
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	9 726	6 713	2 808	-	205
CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES	4 220	3 369	851	-	-
DONZY-LE-NATIONAL	17 149	9 901	7 208	-	40
FLAGY	13 289	7 177	5 845	-	267
GENOUILLY	24 792	17 092	7 219	-	481
GERMAGNY	13 043	7 473	5 521	-	49
JONCY	41 156	20 589	16 228	-	4 339
MARY	17 101	10 293	6 565	-	243
MASSY	5 287	2 300	2 986	-	1
MONT-SAINT-VINCENT	18 906	10 716	7 657	-	533
PASSY	3 333	3 070	262	-	1
PRESSY-SOUS-DONDIN	8 152	5 492	2 656	-	4
SAILLY	6 800	3 901	2 880	-	19
SAINT-ANDRÉ-LE-DÉSERT	20 418	12 397	7 948	-	73
SAINT-CLÉMENT-SUR-GUYE	14 696	7 620	6 992	-	84
SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	9 713	6 393	3 234	-	86
SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	8 253	3 190	5 044	-	19
SAINT-VINCENT-DES-PRÉS	10 851	6 017	4 800	-	34
SALORNAY-SUR-GUYE	42 638	27 790	14 203	-	645
SAVIANGES	7 921	4 549	3 312	-	60
SIGY-LE-CHÂTEL	7 109	5 067	2 030	-	12
SIVIGNON	8 897	7 441	1 248	-	208
VAUX-EN-PRÉ	5 842	2 950	2 840	-	52
VINEUSE (la)	17 870	12 593	5 022	-	255
VITRY-LÈS-CLUNY	7 271	3 570	3 690	-	11

Communes non adhérentes

LE ROUSSET	277	74	203	-	-
SAINT-MICAUD	509	509	-	-	-
TRIVY	169	169	-	-	-
Années non détaillées				-	

Total	384 434	228 169	148 222	-	8 043
--------------	----------------	----------------	----------------	----------	--------------

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état d'une consommation de l'ordre de 32,6 Mm³ à l'échelle du département. Les consommations du SIE de la GUYE représentent 1,2 % des consommations du département.

IV.8.2 ANALYSE SUR LA PERIODE DE RELEVÉ – 372 JOURS

Les données présentées ci-dessous sont issues des relèves de compteurs de l'exploitant. Elles ne correspondent pas à une année calendaire. Pour 2020, la campagne de relève a duré 372 jours.

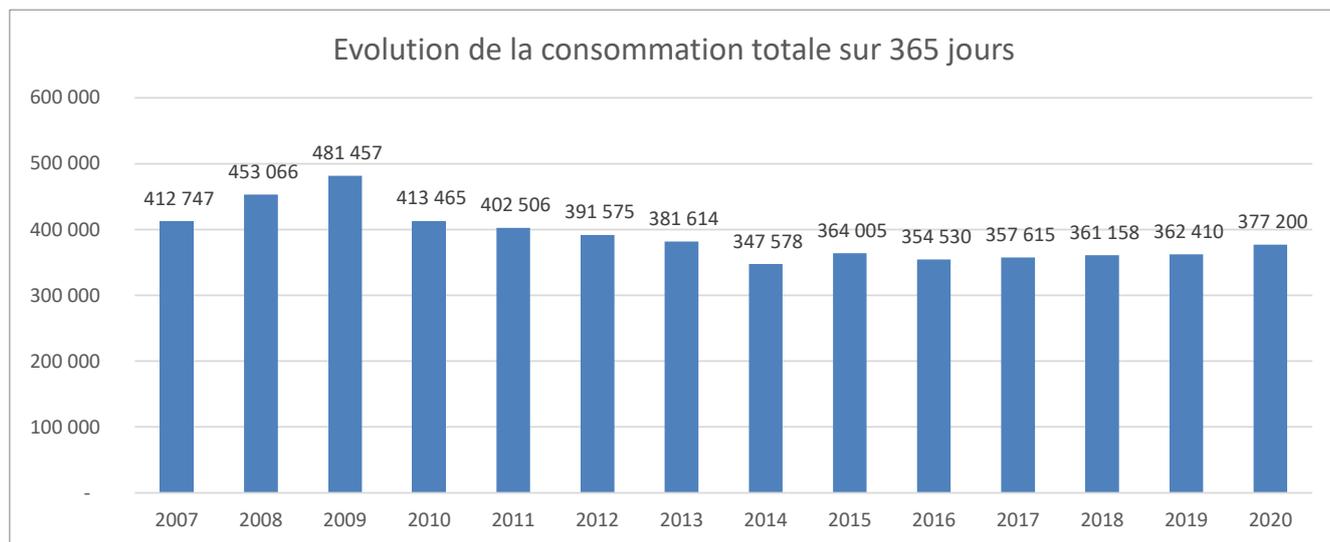
Il s'agit de la somme des volumes facturés domestiques et non domestiques.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	variation en %	variation en m ³
Consommation totale	361 013	356 473	354 411	362 147	366 382	384 434	4,9%	18 052
Consommation < 200 m3/an	218 944	213 978	214 940	222 102	218 039	228 169	4,6%	10 130
Consommation de 200 à 6000 m3/an	135 039	135 273	129 785	133 884	134 473	148 222	10,2%	13 749
Consommation > 6000 m3/an	-	-	-	-	8 472	-		
Communaux	7 030	7 222	7 011	6 161	5 398	8 043	49,0%	2 645

IV.8.1 ANALYSE SUR 365 JOURS

Les données présentées ci-dessous sont issues des relèves de compteurs de l'exploitant puis ramenées sur 365 jours.

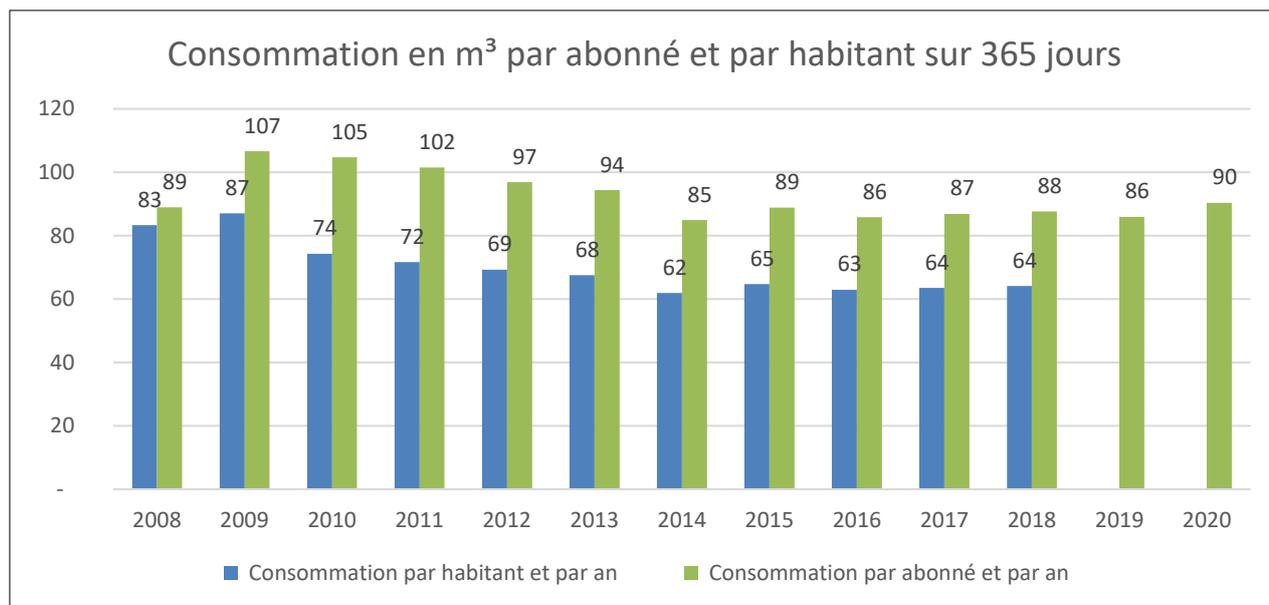
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Données relevées						
Consommation relevée	361 013	356 473	351 736	362 147	366 382	384 434
Durée de la campagne en jours	362	367	359	366	369	372
Annualisation des données						
Consommation < 200 m3/an	220 758	212 812	218 532	221 495	215 675	223 875
Consommation de 200 à 6000 m3/	136 158	134 536	131 954	133 518	133 015	145 433
Consommation > 6000 m3/an	-	-	-	-	8 380	-
Communaux	7 088	7 183	7 128	6 144	5 339	7 892
Consommation totale annualisée	364 005	354 530	357 615	361 158	362 410	377 200



Avec le départ des communes de Gourdon et Marigny, la consommation a connu une baisse notable entre les exercices 2013 et 2014 et se stabilise depuis. L'analyse des consommations porte désormais sur le périmètre actuel du syndicat de manière à observer des tendances.

Sur le territoire actuel du syndicat, les consommations sont en nette hausse (4,1 % soit 15 000 m³ de plus). Il n'y a plus des consommations de plus de 6 000 m³ cette année. Les consommations communales représentent 2 % des consommations.

IV.8.2 LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT



La consommation moyenne d'un abonné du syndicat est de l'ordre de 90 m³/an alors que la consommation moyenne d'un habitant du syndicat reste de l'ordre de 65 m³/an.

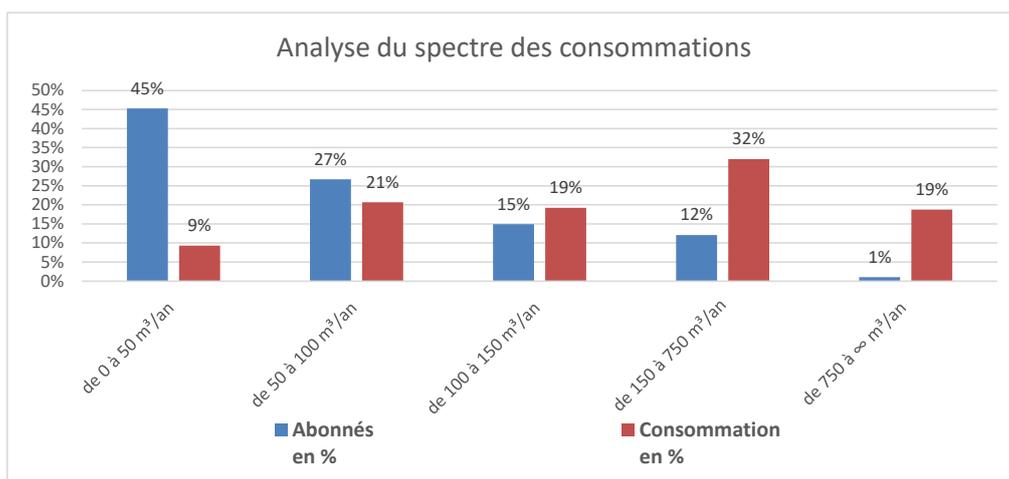
L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état d'une consommation par abonné de 113 m³/an à l'échelle du département et de 56 m³/an par habitant.

IV.8.3 LES TRANCHES DE CONSOMMATION

Une analyse est menée par tranche de consommation sur 365 jours :

	Abonnés Nbre	Consommation en m³	Moyenne en m³	Abonnés en %	Consommation en %
de 0 à 50 m³/an	1 850	35 109	19	45%	9%
de 50 à 100 m³/an	1 091	78 122	72	27%	21%
de 100 à 150 m³/an	609	72 525	119	15%	19%
de 150 à 750 m³/an	494	120 698	5 295	12%	32%
de 750 à ∞ m³/an	43	70 871	1 648	1%	19%
Total	4 087	377 325	7 152	100%	100%

45% des abonnés consomment moins de 50 m³/an et représentent 9% des consommations, tandis que 1% des abonnés consomment plus de 750 m³/an et représentent 19% des consommations.



V. LE PATRIMOINE

V.1 LE RESEAU

Le SIG de la SAUR contient **344 km** de réseau dont, outre les canalisations de distribution et de refoulement-distribution :

- Les parties publiques des branchements (partiellement),
- Les tronçons hors service (partiellement),
- Les tronçons non gérés par la SAUR (lors d'interconnexion, le tronçon de la collectivité voisine),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production,
- Les canalisations de vidange des réservoir (partiellement),
- Les canalisations de défense incendie.

V.1.1 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES

Le SIG est suffisamment détaillé pour pouvoir se rapprocher au plus près de la définition de l'agence de l'eau pour le calcul des indices. Sont ainsi extraits les linéaires suivants :

- Les parties publiques des branchements,
- Les tronçons hors service,
- Les tronçons non gérés par la SAUR (lors d'interconnexion, le tronçon de la collectivité voisine),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production,
- Les canalisations de vidange des réservoirs.

Sont conservés 334 965 ml de tronçons de distribution arrondis à 335 km qui seront utilisés pour les calculs des indices linéaires notamment.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état de 13 460 km de réseau à l'échelle du département. Le patrimoine national compte 996 000 km de réseaux.

V.1.2 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU

Pour l'analyse du réseau, sont retirés :

- Les parties publiques des branchements,
- Les tronçons hors service,
- Les tronçons non gérés par la SAUR (lors d'interconnexion, le tronçon de la collectivité voisine).

Sont conservés 335 549 ml de tronçons pour l'analyse qui suit concernant les matériaux, les diamètres et les dates de pose des canalisations.

V.1.3 LE BORDEREAU (SIG)

Matériau	Diametre	Linéaire (m)	Matériau	Diametre	Linéaire (m)
Inconnu	0	929	Pvc	25	73
Total Inconnu		929		32	4 247
Acier	150	15		40	13 862
	200	268		50	50 294
Total Acier		283		63	38 469
Amiante ciment	60	10		75	10 145
	125	637		80	6
Total Amiante ciment		647		90	31 353
Fonte	40	2 172		100	1 394
	50	441		110	29 611
	60	9 888		125	4 495
	80	8 758		140	8 816
	100	30 893		150	3
	125	11 614		160	9 267
	150	44 962		Total Pvc	202 033
	200	11 371		Total général	335 549
	175	5 041			
Total Fonte		125 139			
Polyéthylène	25	104			
	32	505			
	40	1 891			
	50	3 644			
	63	288			
	100	5			
	110	82			
Total Polyéthylène		6 518			

V.1.4 L'ÉVOLUTION DU LINÉAIRE (SIG)

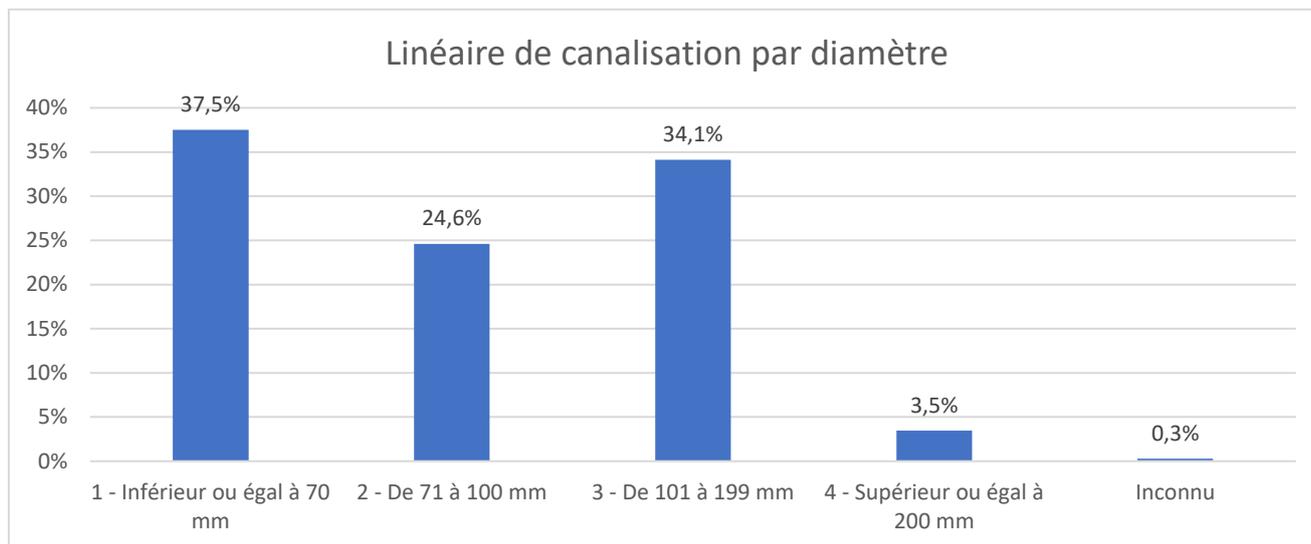
Le tableau ci-dessous donne l'évolution du linéaire de canalisation :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire Total (m)	335 038	335 311	336 075	336 352	335 880	334 965

Avec le départ des communes de Gourdon et Marigny, le linéaire de réseau du syndicat est largement modifié (près de 15 % de moins) pour atteindre désormais de l'ordre de 335 km.

V.1.5 L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR DIAMETRE (SIG)

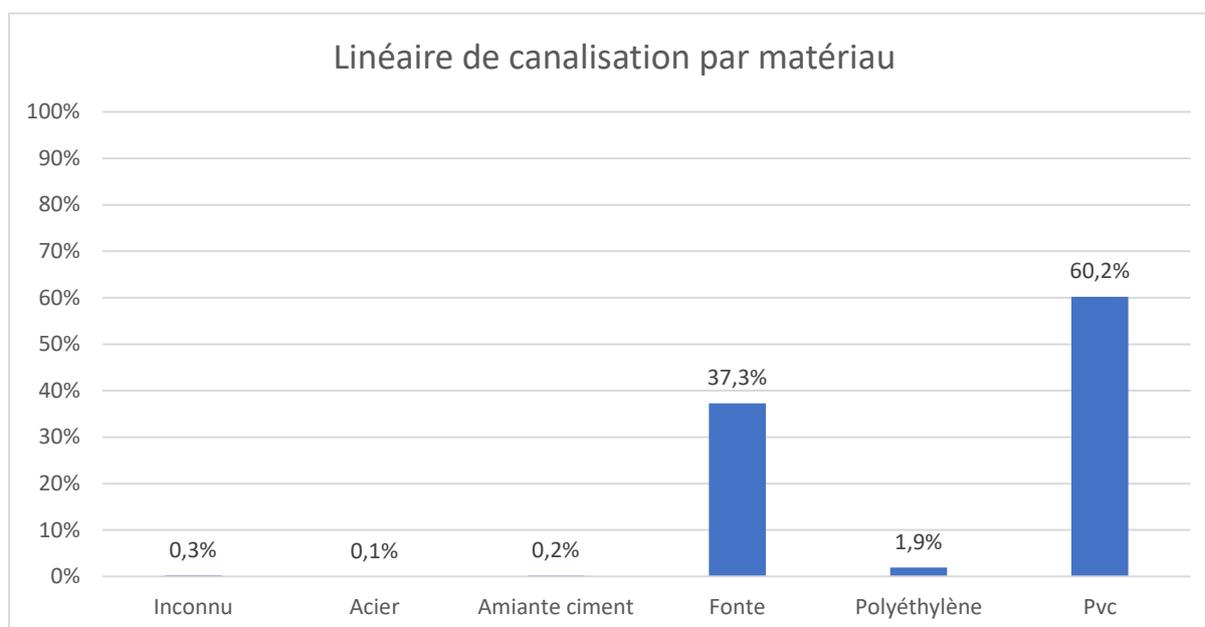
Diamètre	Linéaire (m)	%
1 - Inférieur ou égal à 70 mm	125 887	37,5%
2 - De 71 à 100 mm	82 552	24,6%
3 - De 101 à 199 mm	114 541	34,1%
4 - Supérieur ou égal à 200 mm	11 639	3,5%
Inconnu	929	0,3%
Total général	335 549	100,0%



Cette répartition est représentative d'un réseau rural avec la quasi-absence de réseaux de diamètres supérieurs à 200 mm hormis quelques antennes structurantes (de l'ordre de 10 km).

V.1.6 L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR MATERIAU (SIG)

Matériau	Linéaire (m)	%
Inconnu	929	0,3%
Acier	283	0,1%
Amiante ciment	647	0,2%
Fonte	125 139	37,3%
Polyéthylène	6 518	1,9%
Pvc	202 033	60,2%
Total général	335 549	100,0%



**Le réseau du syndicat est essentiellement constitué de PVC et de fonte.
L'amiante ciment et le plomb générant des problèmes sanitaires sont quasi-absents du syndicat.**

La distinction entre fonte grise et fonte ductile est maintenant largement disponible dans le SIG.
Le syndicat est donc confronté à une grande proportion de réseau en fonte grise, cassante.

Les PVC posés avant les années 80, outre l'inconvénient d'être des PVC collés avec des problématiques de fuites aux joints, présentent le risque, pour certains lots, de relarguer des CVM, molécule cancérigène. L'ARS lance une campagne d'analyses ciblées sur ces canalisations à risque.

Seule la spécification du PVC renforcé est portée dans le SIG.

Matériau (nature)	Linéaire (m)
Fonte	125 139
Fonte ductile	27 562
Fonte grise	95 741
Inconnu	1 835
Pvc	202 033
Inconnu	6 301
Pvc renforcé	195 732
Total général	327 172

V.1.7 LA DENSITE

Il s'agit du nombre d'abonnés par km de réseau de distribution. Les services d'eau potable sont qualifiés selon cette densité par le Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire Total (m)	335 038	335 311	336 075	336 352	335 880	334 965
Abonnés	4 015	4 045	4 034	4 048	4 058	4 086
Densité	12,0	12,1	12,0	12,0	12,1	12,2

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

Le SIE de la Guye a ainsi une densité de 12 abonnés par km le qualifiant de rural.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état d'une densité moyenne de 21,4 abonnés par km dans le département.

V.1.8 L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG)

La classe correspond à la précision des plans concernant la localisation du réseau.

- Classe A Classe de précision inférieure 40 cm
- Classe B Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
- Classe C Classe de précision supérieure à 1,50 m

Classe de précision	Linéaire (m)	%
A	14 422	4,3%
B	2 949	0,9%
C	318 177	94,8%
Total général	335 549	100,0%

Les plans de récolement remis par l'entreprise de travaux du syndicat sont de classe A depuis juillet 2012 ce qui représente près de 35 km de réseau.

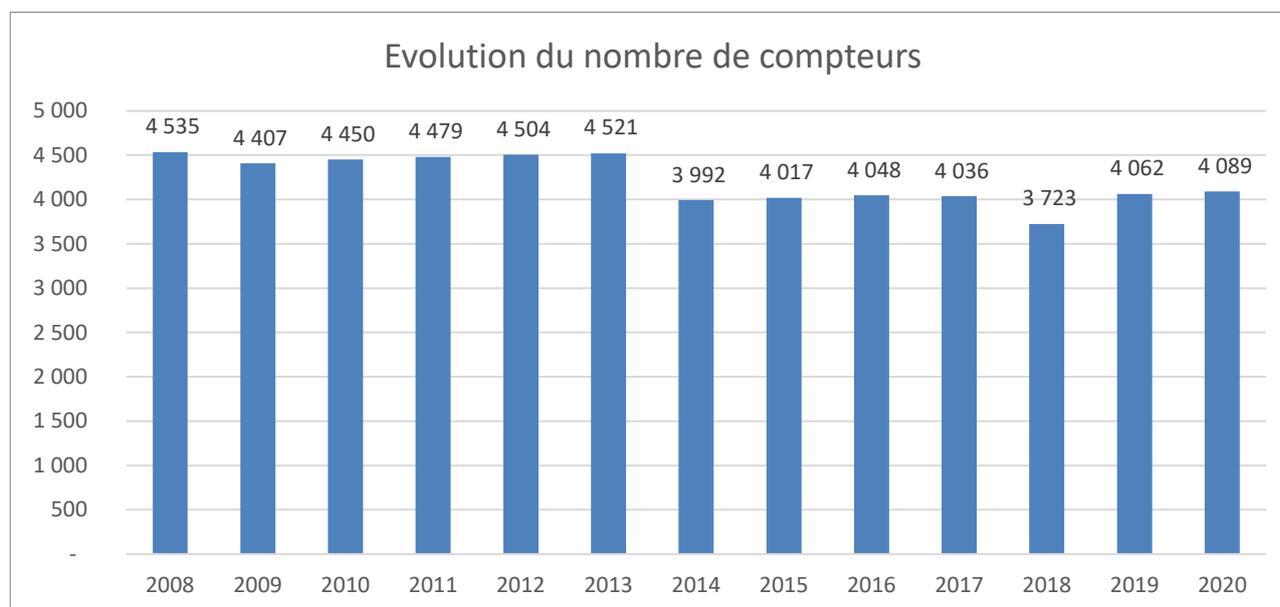
En outre, Saur doit reporter toutes ses interventions en classe A depuis l'avenant n°2 de 2013.

Seule une partie de ces plans et interventions a été reportée avec ce niveau de précision dans le SIG.

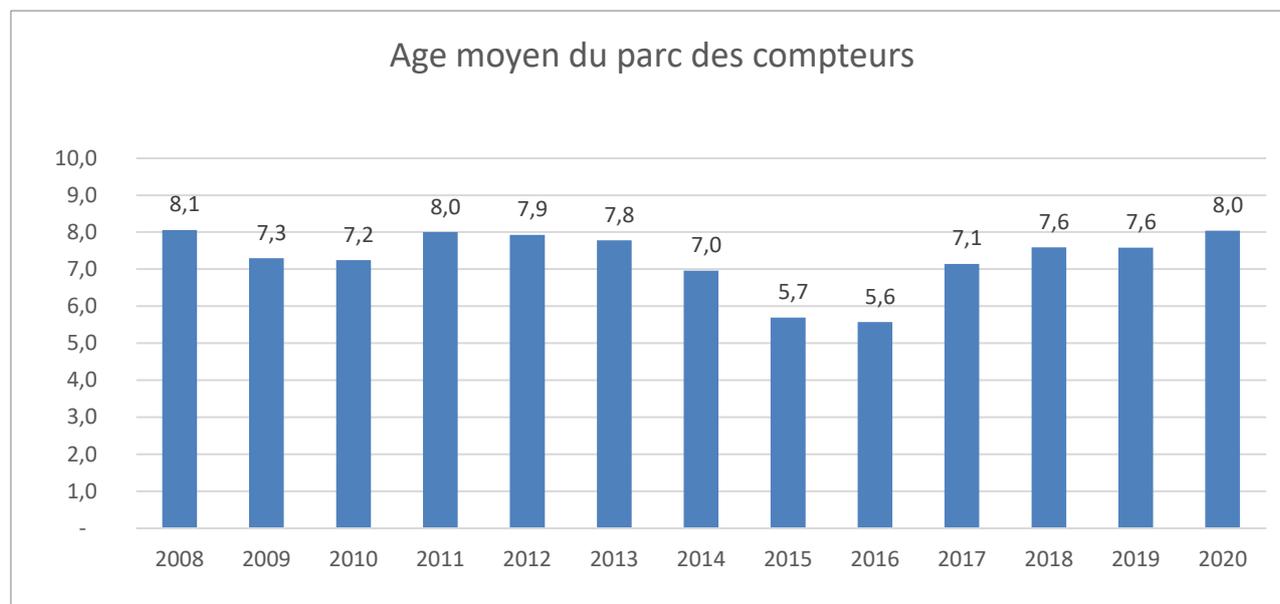
V.2 LE PARC COMPTEURS

V.2.1 AU TOTAL

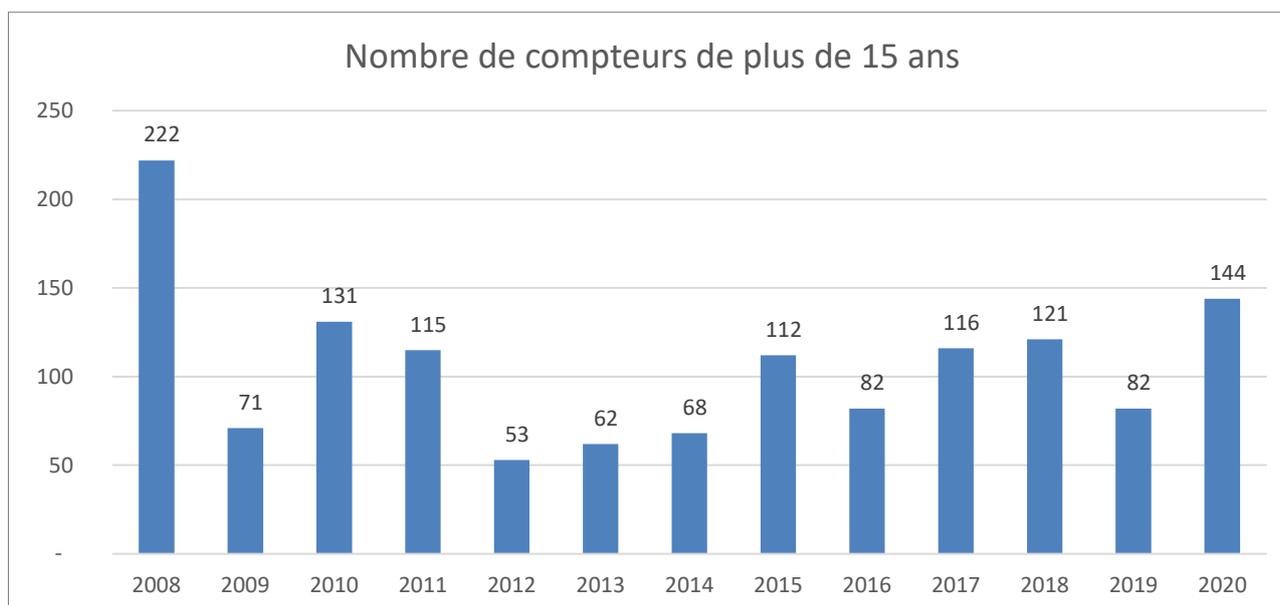
Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	147	0	0	0	0	0	0	147
2	198	0	0	0	0	0	0	198
3	227	0	0	0	0	0	0	227
4	277	6	0	2	0	0	0	285
5	464	7	0	1	0	0	0	472
6	239	0	0	0	0	0	0	239
7	422	4	0	2	1	0	0	429
8	388	3	0	0	0	0	0	391
9	183	0	0	0	0	0	0	183
10	274	1	0	0	0	0	0	275
11	128	0	0	0	0	0	0	128
12	519	14	0	0	1	0	1	535
13	301	6	0	0	0	0	0	307
14	57	0	0	0	0	0	0	57
15	72	0	0	0	0	0	0	72
16	79	2	0	0	0	0	0	81
17	26	1	0	0	0	1	0	28
18	9	0	0	0	0	0	0	9
19	5	0	0	0	0	0	0	5
20	2	1	0	0	1	0	0	4
21	11	1	0	0	0	0	0	12
22	2	0	0	0	0	0	0	2
> 22 ND	3	0	0	0	0	0	0	3
Total par DN	4 033	46	0	5	3	1	1	4 089



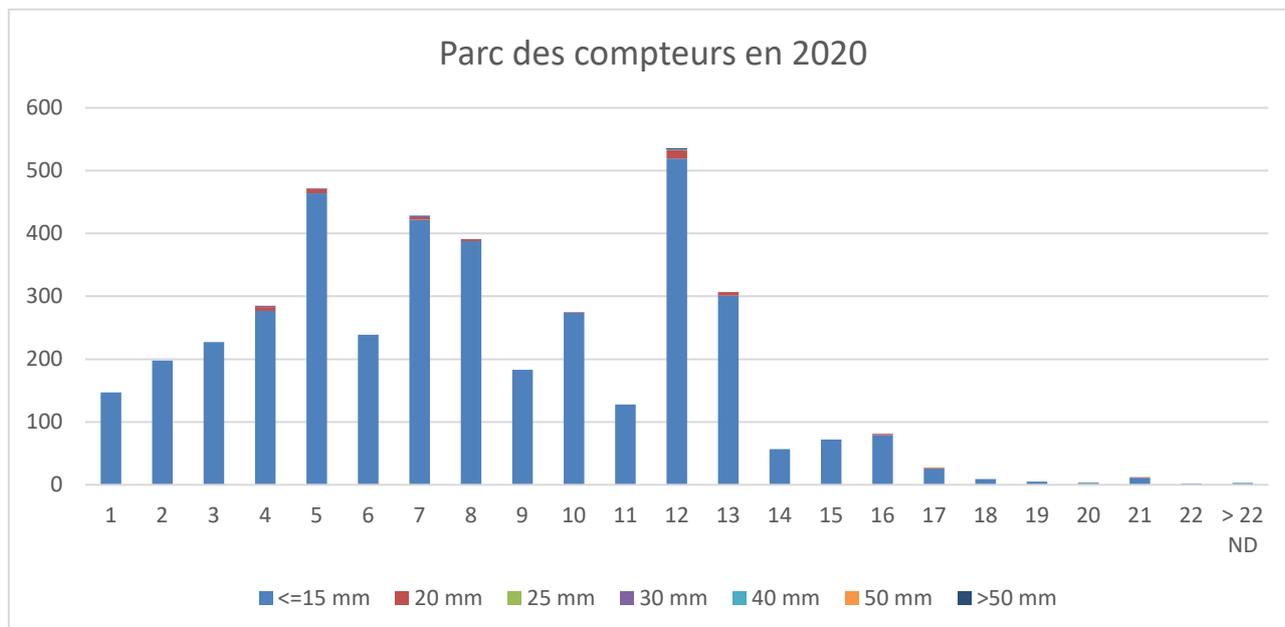
Le syndicat compte 4 089 compteurs dont l'âge moyen est de 8 ans.



L'âge moyen de 8 ans est très raisonnable et stable par rapport à l'exercice précédent.



144 compteurs, soit environ 3,5% du parc, ont plus de 15 ans et doivent faire l'objet d'un programme de renouvellement. Notons toutefois qu'il s'agit en majorité de compteurs pour lesquels l'abonnement est suspendu et dont le renouvellement ne sera envisagé que lors de la reprise de la fourniture d'eau.



144 compteurs ont aujourd'hui 15 ans : c'est un petit nombre de compteurs qui devra être renouvelé lors du prochain exercice.

V.2.2 LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS

	2016	2017	2018	2019	2020
Renouvellement de compteurs	407	252	149	268	195
Nombre cumulé de compteurs abonnés renouvelés	3 361	3 613	3 762	4 030	4 225

Le renouvellement de compteurs n'est pas régulier chaque année. Le nombre dépend du nombre de compteurs ayant 15 ans et devant être renouvelés. Les pics de renouvellement se répercutent par périodes de 15 ans.

Ainsi, l'exercice à venir devrait faire l'objet d'une campagne de renouvellement de compteurs très modeste constituée des 144 compteurs ayant aujourd'hui plus de 15 ans et ceux ayant juste 15 ans soit 72 compteurs supplémentaires.

Saur doit contractuellement renouveler de l'ordre de 4 450 compteurs au cours du contrat de délégation. Le maintien du rythme actuel de renouvellement permettra d'atteindre cet objectif.

V.3 LES BRANCHEMENTS

V.3.1 AU TOTAL

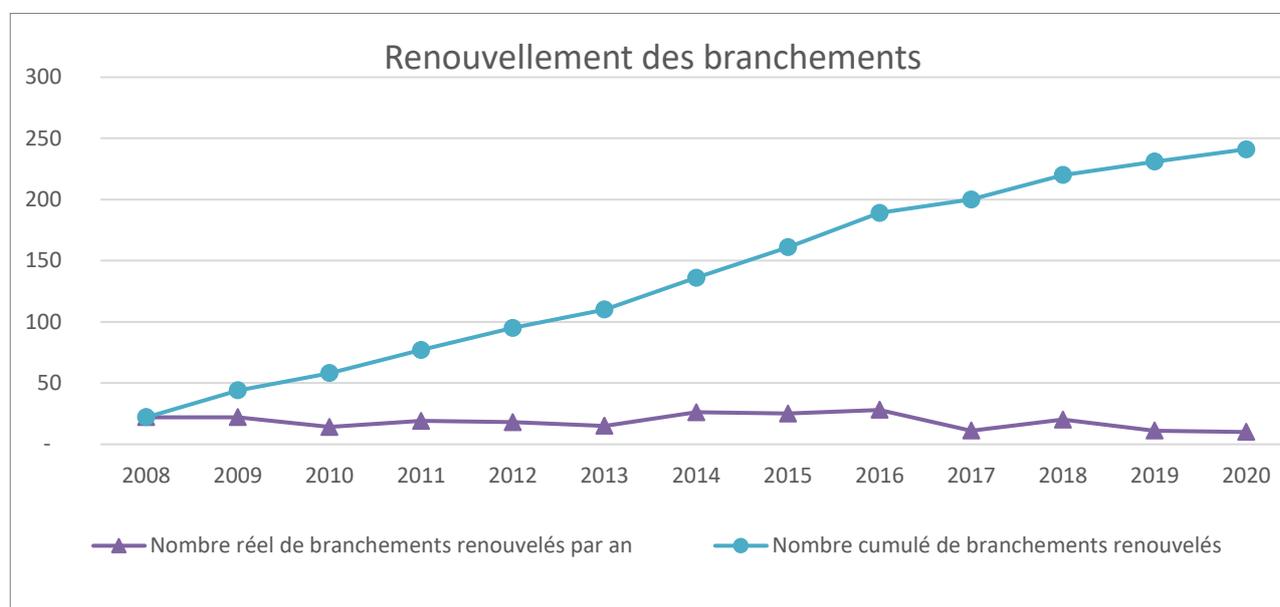
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre total de branchements en service au 31/12	4 015	4 045	4 034	4 048	4 058	4 086
Branchements neufs	16	19	11	26	22	20

V.3.2 LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le syndicat a achevé le renouvellement de la partie publique des branchements en plomb en 2013. Le non-respect de la limite de qualité fixée pour le plomb au robinet du consommateur ne pourra être imputable qu'aux parties privées de branchements demeurées en plomb.

V.3.3 LE RENOUVELLEMENT CONTRACTUEL

RENOUVELLEMENTS BRANCHEMENTS	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre réel de branchements renouvelés par an	25	28	11	20	11	10
Nombre cumulé de branchements renouvelés	161	189	200	220	231	241



Saur doit contractuellement renouveler 178 branchements au cours du contrat de délégation (sans Marigny et Gourdon). Ce nombre a été atteint.

V.4 OUVRAGES

V.4.1 LES RESSOURCES

Nom (s)	Fonction (s)	Nbre	M3/h	HMT	M3	Traitement
Puits N°1	Abandonné					
Puits N°2	Ressources	2	35	1		Non
Puits N°3	Ressources	2	35	1		Non
Puits N°4	Ressources	2	150	1		Non
Captage de St Martin du Tartre	Ressource non autorisée maintenue en état d'exploitation					



Puits de Salornay sur Guye

V.4.2 LES STATIONS AVEC STOCKAGE ET TRAITEMENT

Nom (s)	Fonction (s)	Nbre	M3/h	HMT	M3	Traitement
Station de traitement Salornay sur Guye Bâche eau traitée station de traitement Salornay sur Guye	Production Reprise Stockage Traitement	3	120	120	150	Désinfection
Station de reprise Joncy Marnand	Reprise Traitement Stockage	2	50	230	500	Chloration
Reprise Saint Vincent des Prés	Reprise Traitement Stockage	2	60	165	30	Chlore gazeux
Station de reprise Buffières	Reprise Traitement Stockage	2	20	80	200	Désinfection
Reprise Saint Marcellin de Cray Reprise Saint Marcellin de Cray Vieux Bourg	Reprise Traitement Stockage	2	80	160	200	Chlore gazeux



Reprise St Clément sur Guye



Chloration de Salornay

V.4.3 LES STATIONS AVEC STOCKAGE

Nom (s)	Fonction (s)	Nbre	M3/h	HMT	M3
Reprise Saint Clément sur Guye	Reprise Stockage	2	20	180	28
Reprise Saint Martin du Tartre Neufontaine	Reprise	1	15	60	
Surpresseur Buffières Lienne	Surpression Stockage	2	5	120	14
Surpresseur Sivignon Bâche Surpresseur Sivignon	Surpression Stockage	2	5	70	16
Surpresseur Saint André le Désert Gros Chigy Bâche surpresseur de Saint André le Désert Gros Chigny	Surpression Stockage	2	8	100	16
Surpresseur SAILLY Bâche surpresseur la SAILLY	Surpression Stockage	2	6	80	2
Surpresseur Passy Chemin de Paris Bâche Surpresseur Passy	Surpression Stockage	2	5	140	6
Surpresseur Germagny la Chaume	Surpression Stockage	1	10	47	5
Surpresseur Mont Saint Vincent Réservoir Mont Saint Vincent le Bourg	Surpression Stockage	2	10	28	200
Surpresseur La Vineuse Champoissonat Bache reprise la Vineuse Champoissonat	Surpression Stockage	2	5	160	4

V.4.4 LES STATIONS

Nom (s)	Fonction (s)	Nbre	M3/h	HMT
Surpresseur Donzy le National Mollières	Surpression	2	5	100
Surpresseur Savianges	Surpression	2	3	60
Reprise de Genouilly le Bourg	Surpression	1	10	46
Surpresseur Genouilly Fontabon	Surpression	1	3	120
Surpresseur Mary la Chatelaine	Surpression	1	15	83

V.4.5 LES STOCKAGES

Nom (s)	Fonction (s)	Remarque	M3
Réservoir de Vaux en Prè	Stockage	1 cuve de 50 m3 1 cuve de 2 m3	52
Réservoir de SAILLY Réservoir SAILLY Bois de Cras	Stockage	2 cuve de 500 m3	1000
Réservoir de Saint Vincent des Près Le Pelerin (Bézornay) Réservoir Saint Vincent des Près Le Pellerin	Stockage		500
Réservoir de la Vineuse Réservoir la Vineuse le Clos	Stockage		600
Réservoir de Flagy	Stockage		100
Réservoir de Curtil sous Buffières	Stockage		200
Réservoir de Saint Clément sur Guye	Stockage		200
Réservoir Germagny la Chaume	Stockage		50
Réservoir de Savianges	Stockage		50
Réservoir de Genouilly Fontabon les Volants Réservoir de Fontabon	Stockage		200
Réservoir de Collonges la Varenne	Stockage		6
Réservoir de Mary Réservoir Mary la Chatelaine	Stockage		300

VI. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

VI.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

VI.1.1 LE TYPE DE TARIFICATION

Le tarif comprend :

- Une partie fixe,
- Une partie variable proportionnelle à la consommation en eau potable.

Le tarif de la part collectivité est voté par l'assemblée délibérante.

Le tarif de la société d'exploitation SAUR est fixé contractuellement et indexé une fois par an au 1^{er} janvier.

Taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Les volumes sont relevés annuellement.

La facturation intermédiaire se base sur une estimation.

La période de consommation s'achève le 31/12/n.

Les tranches en m³/an pour la part proportionnelle ont été modifiées.

A partir de 2009, on dénombre 4 tranches au lieu de 3 :

- De 0 à 10 m³
- De 11 à 120 m³
- De 121 à 1000 m³
- Au-delà de 1 000 m³

L'abonnement spécial pâture a été supprimé via l'avenant n°1 du 8 décembre 2009.

Le syndicat s'étend sur deux bassins versants de l'Agence de l'Eau (essentiellement Rhône Méditerranée Corse mais également Loire Bretagne pour la commune de Mont Saint Vincent). Les communes appartenant à un même bassin versant sont toutes soumises à la même redevance « Pollution domestique » qui diffèrait les années précédentes.

Rhône Méditerranée-Corse	Buffières, Burzy, Chérizet, Chiddes, Collonge en Charollais, Curtil sous Buffières, Flagy, Genouilly, Germagny, Joncy, La Vineuse sur Frégande, Mary, Passy, Pressy sous Dondin, Saily, Saint André le Désert, Saint Clément sur Guye, Saint Marcelin de Cray, Saint Martin la Patrouille, Saint Vincent des Prés, Salornay sur Guye, Savianges, Sigy le Châtel, Sivignon, et Vaux en Pré.
Loire Bretagne	Mont Saint Vincent

	2020	2021
EXPLOITANT		
Part Fixe		
Abonnement ordinaire	67,70	69,13
Branchement suspendu	11,87	12,12
Part proportionnelle		
de 0 à 10 m ³	1,1970	1,2223
de 11 à 120 m ³	0,8858	0,9045
de 121 à 1000 m ³	0,6923	0,7069
au-delà de 1000	0,5181	0,5290

COLLECTIVITÉ		
Part Fixe		
Abonnement ordinaire	55,15	57,42
Branchement suspendu	44,11	45,93
Part proportionnelle		
de 0 à 10 m ³	1,0434	1,0864
de 11 à 120 m ³	0,6187	0,6442
de 121 à 1000 m ³	0,5300	0,5519
au-delà de 1000	0,4638	0,4829

REDEVANCES ET TAXES		
Sydro : Fonds de renouvellement [€/m ³]	0,3800	0,3800
Sydro : Sécurisation interconnexion (€/m ³)	0,0250	0,0250
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0800	0,0750
Redevance de pollution domestique RMC	0,2700	0,2800
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	0,2300	0,2300
TVA	5,50%	5,50%

L'actualisation contractuelle des prix du délégataire génère une hausse de 2,1 %.

Le syndicat a décidé en hausse des tarifs de 4,1 %.

La redevance pour prélèvement sur la ressource est en baisse cette année et la redevance pollution domestique RMC en hausse.

VI.1.2 LA FACTURE D'EAU

Les redevances des Agences de l'Eau sont les mêmes pour toutes les communes d'un même bassin versant du syndicat.

VI.1.2.1 FACTURE RHONE MEDITERRANEE CORSE

	2018	2019	2020	2021
Exploitant	169,19	172,28	177,11	180,85
Collectivité	122,15	130,34	133,64	139,15
Sydro : fonds et interconnexions	45,00	48,60	48,60	48,60
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,12	11,30	9,60	9,00
Redevance de pollution domestique RMC	34,80	32,40	32,40	33,60
TVA	20,97	21,72	22,07	22,62
Total [€ TTC]	402,23	416,64	423,42	433,82

VI.1.2.2 FACTURE LOIRE BRETAGNE

	2018	2019	2020	2021
Exploitant	169,19	172,28	177,11	180,85
Collectivité	122,15	130,34	133,64	139,15
Sydro : fonds et interconnexions	45,00	48,60	48,60	48,60
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,12	11,30	9,60	9,00
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	27,60	27,60	27,60	27,60
TVA	20,57	21,46	21,81	22,29
Total [€ TTC]	394,63	411,58	418,36	427,49

Globalement, une facture d'eau de 120 m³ s'élève de 428 € à 433 €, taxes et redevances comprises. Elle est en hausse de l'ordre de 10 € par rapport à l'exercice précédent. Le prix moyen du m³ consommé pour une facture de 120 m³ est de 3,56 à 3,62 €/m³, taxes et redevances comprises.

Pour une facture de 120 m³, la hausse des tarifs du délégataire (3,74 €) s'ajoute à la hausse des tarifs syndicaux (5,51 €).

Indicateur D102.0 : le SIE de la Guye présente un prix TTC du service au m³ pour une consommation de 120 m³ de 3,62 €.

VI.1.3 CAS PARTICULIER DES COMMUNES DE LA CU CREUSOT MONTCEAU LES MINES

Les abonnés des communes de Mary et Mont Saint Vincent qui sont sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau les Mines sont soumis aux tarifs de la Communauté Urbaine.

VI.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes présentées en euros dans le tableau ci-dessous tiennent compte du départ de Gourdon et Marigny. Ainsi, le contrat de délégation a été modifié et n'intègre plus ces deux communes.

	2016	2017	2018	2019	2020
PART COLLECTIVITE	397 000 €	405 813 €	418 600 €	439 000 €	468 300 €
PART DELEGATAIRE	553 500 €	535 400 €	559 400 €	603 300 €	632 100 €
AUTRES	241 000 €	243 800 €	241 000 €	231 900 €	250 500 €
TOTAL	1 191 500 €	1 185 013 €	1 219 000 €	1 274 200 €	1 350 900 €

	2016	2017	2018	2019	2020
PART COLLECTIVITE	397 000 €	405 813 €	418 600 €	439 000 €	468 300 €
Vente d'eau	357 000 €	360 000 €	377 000 €	397 400 €	421 200 €
Part fixe	180 000 €	183 000 €	187 000 €	200 200 €	206 300 €
Part variable	177 000 €	177 000 €	190 000 €	197 200 €	214 900 €
Vente d'eau en gros à la CUCM (départ Marigny et Gourdon)	40 000 €	45 813 €	41 600 €	41 600 €	47 100 €

	2016	2017	2018	2019	2020
PART DELEGATAIRE	553 500 €	535 400 €	559 400 €	603 300 €	632 100 €
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	507 000 €	494 000 €	506 200 €	554 900 €	593 600 €
Autres recettes	46 500 €	41 400 €	53 200 €	48 400 €	38 500 €
Produits accessoires	17 400 €	13 600 €	15 200 €	12 300 €	14 000 €
Travaux	29 100 €	27 800 €	38 000 €	36 100 €	24 500 €

	2016	2017	2018	2019	2020
AUTRES	241 000 €	243 800 €	241 000 €	231 900 €	250 500 €
Redevance pour le Sydro (Fonds de renouvellement)	120 000 €	115 000 €	118 000 €	119 000 €	127 600 €
Redevance pour le Sydro (Sécurisation)	5 000 €	4 800 €	8 000 €	7 900 €	8 400 €
Autres organismes publics (toutes redevances Agence de l'Eau)	116 000 €	124 000 €	115 000 €	105 000 €	114 500 €

TOTAL	1 191 500 €	1 185 013 €	1 219 000 €	1 274 200 €	1 350 900 €
--------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

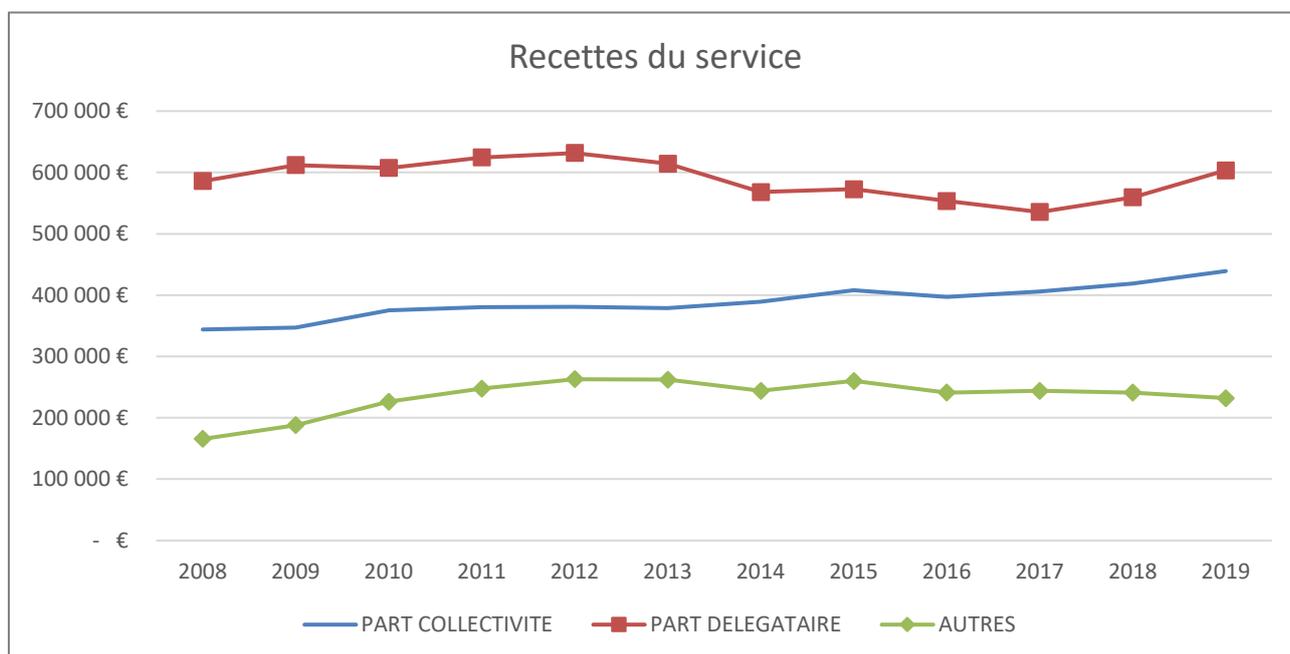
Jusqu'à la fin du contrat de délégation, un volume minimum de 80 000 m³ par an de vente d'eau à la Communauté Urbaine de Creusot – Montceau-les-Mines est assuré. Les recettes correspondantes viennent s'ajouter aux recettes de ventes d'eau.

Avec une hausse de l'ordre de 4 % des consommations :

- et une hausse de tarifs du délégataire de 2,8%, les recettes du délégataire sont en hausse de l'ordre de 7 % (soit 39 000 € de plus que pour l'exercice précédent),

- et une augmentation des tarifs du syndicat de 2,5 %, les recettes du syndicat sont en hausse de l'ordre de 7 % (soit 29 000 € supplémentaires).

On notera une légère baisse des travaux exclusifs et produits accessoires du délégataire avec 10 000 € de recettes de moins.



VII. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

VII.1 LA QUALITE DE L'EAU

L'eau produite provient de 3 puits.

Les puits 2 et 3 ont habituellement des teneurs significatives en fer et en manganèse.

Mais le puits 4 en étant dépourvu, la présence de ces deux paramètres est normalement en deçà des limites de qualité par simple mélange des eaux des 3 puits.

L'eau subit ensuite une désinfection par injection de chlore à la station de Salornay sur Guye.

Deux types de contrôles sont réalisés :

- Le contrôle sanitaire,
- L'autocontrôle de l'exploitant,

Et portent sur 2 types d'analyses : bactériologiques et physicochimiques.

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

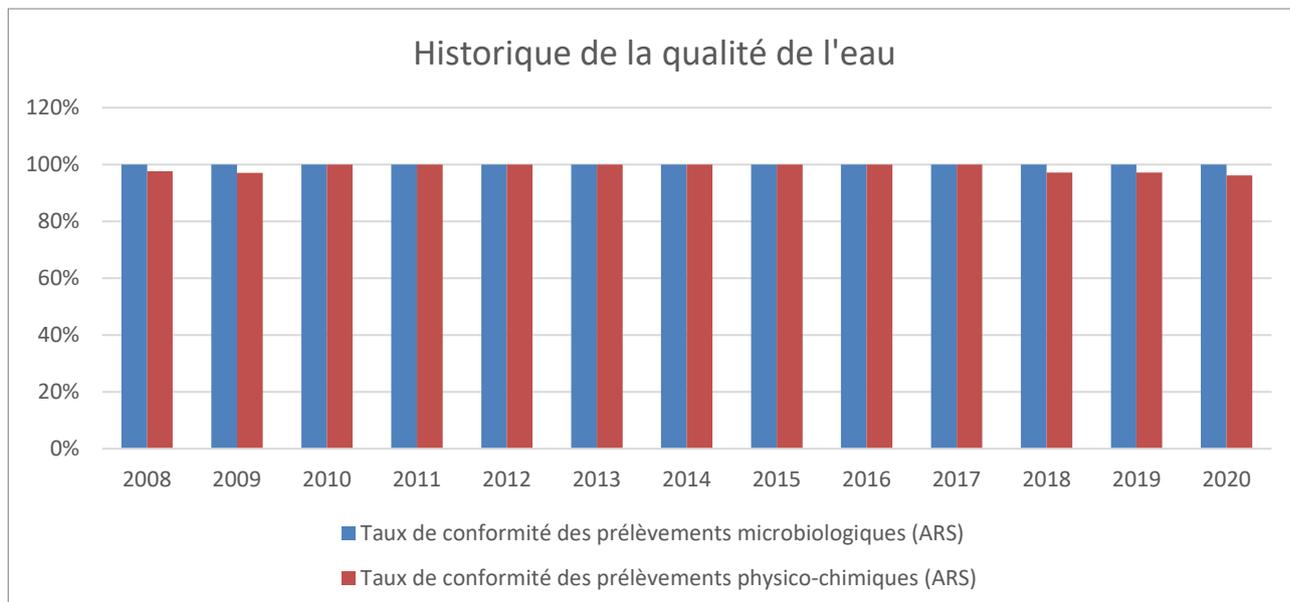
	Nombre analyses 2020	Nombre conforme 2020	% conformité 2020
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	26	26	100,00%
Physico-chimique	26	25	96,15%
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	6	6	100,00%
Physico-chimique	19	17	89,47%

Parmi les contrôles réalisés par l'ARS, une analyse physico-chimique n'a pas été conforme pour le paramètre nickel chez un particulier. Le nickel présent dans le réseau de distribution provient principalement des accessoires de robinetteries dont le revêtement en chrome ne recouvre pas totalement les parties nickelées. La teneur dépend souvent du temps de stagnation dans ces accessoires mais est très peu influencée par les caractéristiques physico-chimiques de l'eau.

Les conditions de soutirages d'eau antérieurs au prélèvement influençant les résultats de l'analyse, ce résultat n'est donc représentatif de la qualité de l'eau qu'au moment du prélèvement et qu'au robinet cité.

Les résultats des contre-prélèvements de l'exploitant ont montré l'absence de Nickel sur les échantillons. Si ces résultats ne nous permettent pas de déterminer l'origine de la non-conformité, ils respectent la Limite de Qualité de 20 µg/L.

Parmi les autocontrôles réalisés par le délégataire, deux analyses physico-chimiques n'ont pas été conformes. Elles concernent la turbidité au point de mise en distribution qui atteignait 2,22 NFU pour une limite de qualité de 1.



Après 9 exercices sans non-conformité, pour la troisième année le taux de conformité est en baisse pour les paramètres physico-chimiques en présence de nickel au robinet d'un particulier.

Indicateur P101.1 : le SIE de la Guye présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie de 100 %.

Indicateur P102.1 : le SIE de la Guye présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques de 96 %.

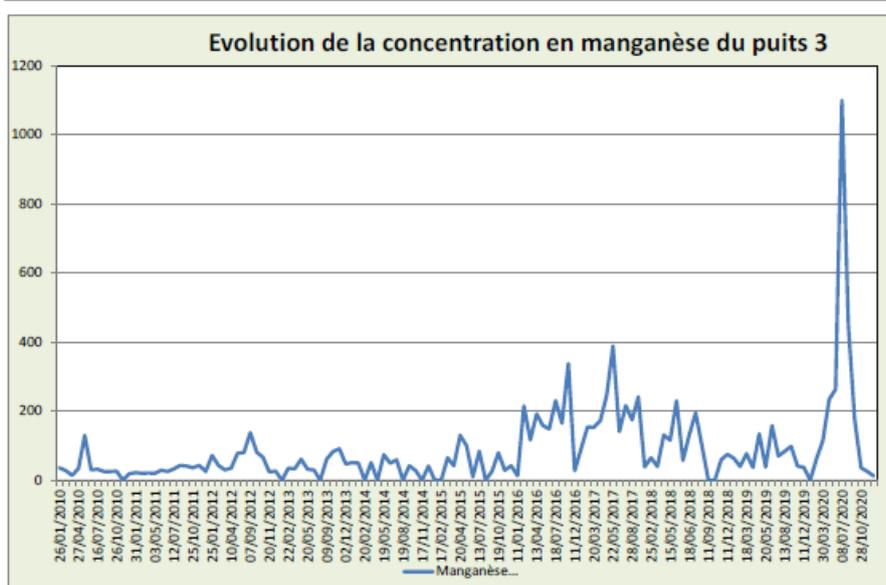
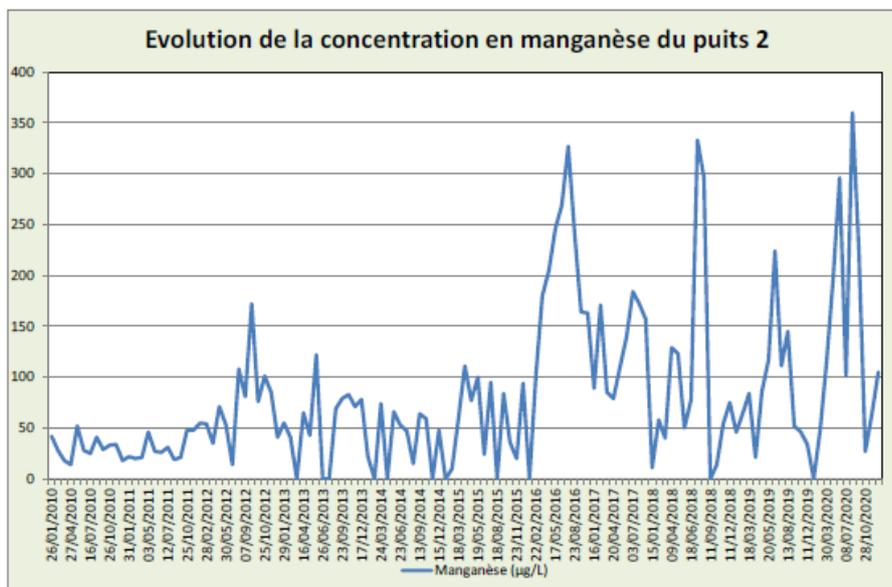
L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état de 99,9 % d'analyses bactériologiques et 96,7 % d'analyses physico-chimiques de l'ARS conformes aux normes et limites de qualité.

Le syndicat se situe au-dessus de la valeur moyenne départementale pour la qualité bactériologique et en-dessous pour la qualité physico-chimique.

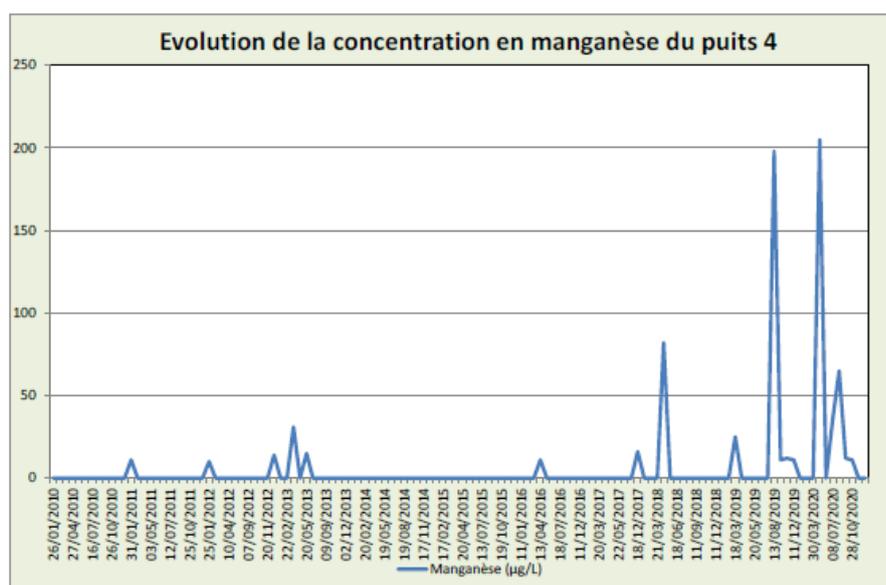
Le cas du manganèse

On observe de longue date la présence de manganèse dans les puits 2 et 3 et cela malgré la réduction des débits de prélèvement. Un nettoyage des puits à l'acide a été réalisé en avril – mai 2017.

Mais depuis janvier 2016, la présence en manganèse a augmenté impliquant de limiter les débits de prélèvements dans les puits 2 et 3 pour respecter, par mélange avec le puits 4 des teneurs en manganèse conformes à la norme. Le suivi de ce paramètre se poursuit.



La concentration en manganèse de l'eau des puits 2 et 3 est en hausse avec des pics marqués en 2020.



Le puits 4 est globalement exempt de manganèse même si des pointes de concentrations sont de plus en plus souvent mesurées.

VII.2 L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et donc de s'assurer de la qualité de la gestion du patrimoine. Un barème a été mis en place (arrêté du 2/12/13).

Pour le syndicat, cet indicateur est toujours à 107 en 2020 mais l'étude patrimoniale en cours permettra d'augmenter cet indicateur au prochain exercice.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état d'un indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale pondéré de 102 au niveau départemental et de 96 au niveau national.

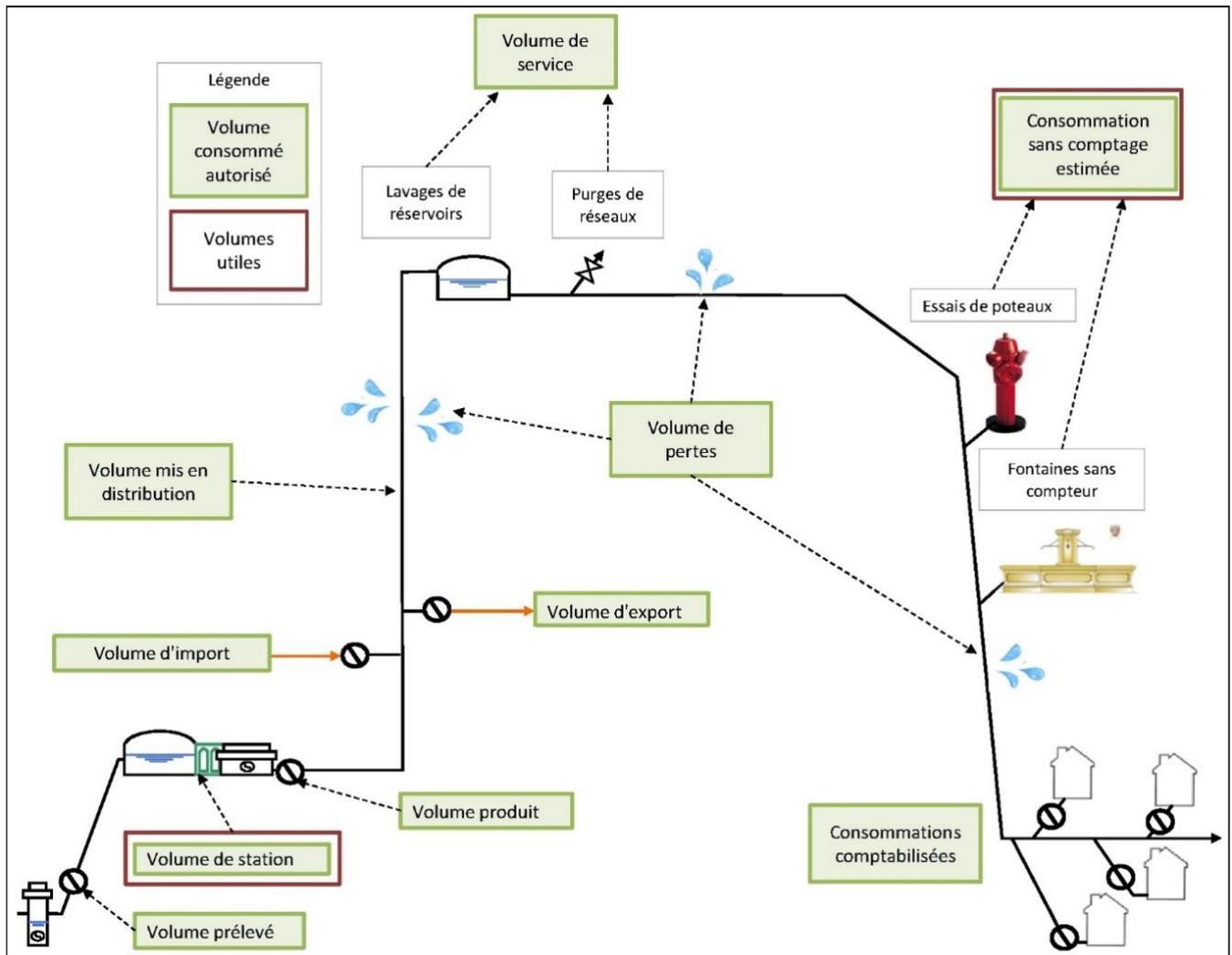
					2020
Partie A : Plan des réseaux	15 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.		10 pts	10
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.		5 pts	5
Partie B : Inventaire des réseaux	30 points si les 15 points de la partie A sont acquis	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)		10 pts	10
		et La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)			
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		1 à 5 pts	
		Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	1 pt supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	2 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	3 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	4 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux	5 pts supp		5
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		0 à 15 pts	
		Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux	0 pt		
Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux	10 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	11 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	12 pts		12		
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	13 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	14 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux	15 pts				

					2020
Partie C : <u>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</u>	75 points si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux		10 pts	10
		Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution		10 pts	10
		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)		10 pts	
		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)		10 pts	10
		Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite		10 pts	10
		Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement		10 pts	10
		Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		10 pts	10
		Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux		5 pts	5
ICGP =					107

Indicateur P103.2B : le SIE de la Guye présente un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 107.

VII.3 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

VII.3.1 DEFINITION DES RENDEMENTS



Plusieurs rendements sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-dessous. Parmi eux, c'est le rendement hydraulique qui constitue un indicateur de performance du réseau :

LE RENDEMENT PRIMAIRE

C'est le rendement le plus simple à calculer. Il ne prend en compte que la consommation totale facturée rapportée aux volumes mis en distribution :

$$\text{Rendement Primaire} = \frac{V_{\text{comptabilisé}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}}}$$

LE RENDEMENT NET

C'est le plus intéressant car il compare la totalité de l'eau utilisée sciemment (par les clients et par le service) aux volumes mis en distribution (volume prélevé sans les volumes de station). Il traduit les pertes en eau par le réseau. Il s'agit du rapport entre les volumes facturés, de service, exportés et autorisés non comptabilisés et les volumes prélevés, importés moins les volumes de station.

$$\text{Rendement Net} = \frac{V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{service}} + V_{\text{consommateur sans comptage}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}}}$$

LE RENDEMENT HYDRAULIQUE

Il représente un bilan complet de l'eau. Il prend en compte l'ensemble de la consommation (facturée, de station, de service, non comptabilisée et exportée) rapporté à l'intégralité du volume introduit (prélevé et importé).

$$\text{Rendement Hydraulique} = \frac{V_{\text{export}} + V_{\text{station}} + V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{service}} + V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{détourné}} + V_{\text{défaut de comptage}}}{V_{\text{prélevé}} + V_{\text{import}}}$$

LE RENDEMENT DE DISTRIBUTION

Il est concerné par le Rapport Public sur la Qualité du Service (RPQS) (indicateur P104.3) ainsi que par le seuil minimum défini par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

$$\text{Rendement de distribution} = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume non compté autorisé} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{\text{Volume prélevé} - \text{Volume de station} + \text{Volume importé}}$$

LE RENDEMENT DU DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2012 DIT DECRET "FUITES"

Il est issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement institue un seuil minimum pour le rendement de distribution de toutes les unités de gestion. A défaut, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement, payée par les usagers.

A défaut d'être de 85 %, le rendement seuil est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Rendement seuil} = 65 + 0,2 \times \text{ILC (Indice Linéaire de Consommation)}$$

Soit

$$\text{Rendement seuil} = 65 + 0,2 \times \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{365 \times \text{Linéaire (km)}}$$

Si les prélèvements réalisés sur les ressources sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. Ce n'est pas le cas du syndicat.

LE RENDEMENT PRIMAIRE DU SDAGE

Sur le bassin Loire Bretagne, le SDAGE 2016-2021 introduit dans la partie 7A-5 Economiser l'eau dans les réseaux d'eau potable, une notion de rendement primaire des réseaux d'eau potable qui doit continuer à être amélioré et dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et 85 % en zone urbaine.

Pour les collectivités comptant des communes urbaines et des communes rurales, le rendement à atteindre est calculé au prorata de la population. La classification des communes rurales et urbaines provient du dernier arrêté préfectoral en vigueur. Le bassin Loire Bretagne compte ainsi 15 communes urbaines :

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume consommé compté (Vcomptabilisé pour les abonnés+Vservice+Vexporté)}}{\text{Volume prélevé compté - Volume station compté + Volume importé compté}} \%$$

Pour le SIE de la Guye, seules les communes du Mont Saint Vincent et Mary se situent sur le bassin Loire-Bretagne. Elles sont toutes les deux classées comme rurales.

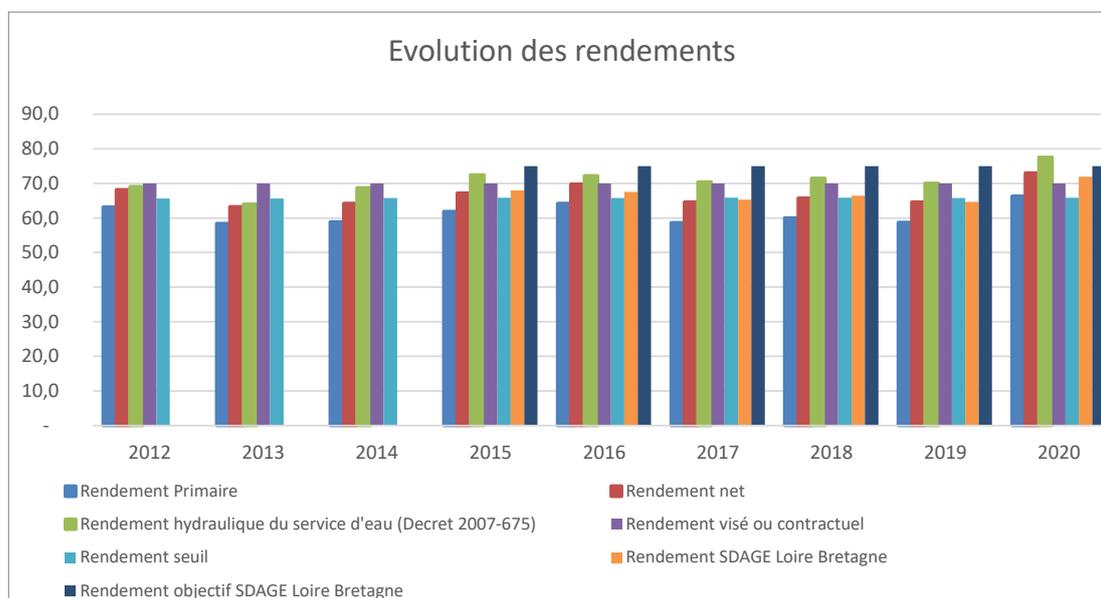
VII.3.2 LES RESULTATS DU SYNDICAT

Les volumes utilisés pour les calculs d'indicateurs de performance sont « calculés sur la période d'extraction des données » puis ramenés sur 365 jours. Ils ne correspondent donc pas aux volumes présentés dans les chapitres précédents.

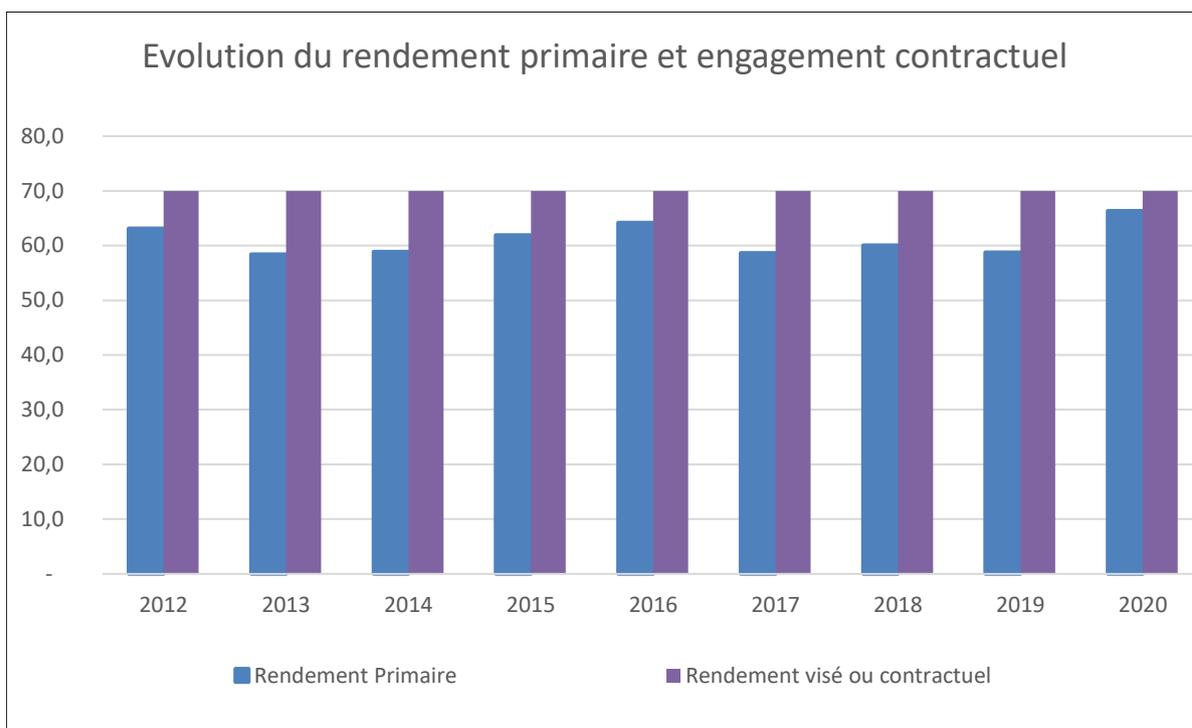
Il a été montré aux chapitres IV-6-2-1 et IV-6-2-2 que le volume produit disponible dans les RAD n'est pas fiable. Pour l'exercice 2020, il a été retenu de prendre le volume produit de 652 000 m³. En outre, pour cet exercice, le volume produit n'est pas ramené sur la période de facturation.

		2017	2018	2019	2020
Volume prélevé	m ³	716 886	698 584	698 584	652 000
Volume de station	m ³	1 985	1 985	1 985	-
Volume produit	m ³	714 901	696 599	696 599	652 000
Volume importé (temporis)	m ³	18 718	18 746	24 031	30 304
Volume exporté (temporis)	m ³	118 973	113 842	103 508	113 437
Volume mis en distribution	m ³	614 646	601 503	617 122	568 867
Volume comptabilisé	m ³	360 334	361 158	362 410	377 200
Volume consommateurs sans comptage	m ³	-	-	-	-
Volume de service du réseau	m ³	36 702	34 266	36 546	38 203
Volume de fuites	m ³	217 610	206 079	218 166	153 464
Rendement Primaire	%	58,6	60,0	58,7	66,3
Rendement net	%	64,6	65,7	64,6	73,0
Rendement hydraulique du service d'eau (Decret 2007-675)	%	70,4	71,5	70,0	77,5
Rendement visé ou contractuel	%	70,0	70,0	70,0	70,0
Rendement seuil	%	65,8	65,8	65,8	65,9
Rendement SDAGE Loire Bretagne	%	65,3	66,4	64,7	71,9
Rendement objectif SDAGE Loire Bretagne	%	75,0	75,0	75,0	75,0

Tous les chiffres portés en rouge dans le tableau sont à considérer avec précaution et doivent être considérés comme des ordres de grandeur.

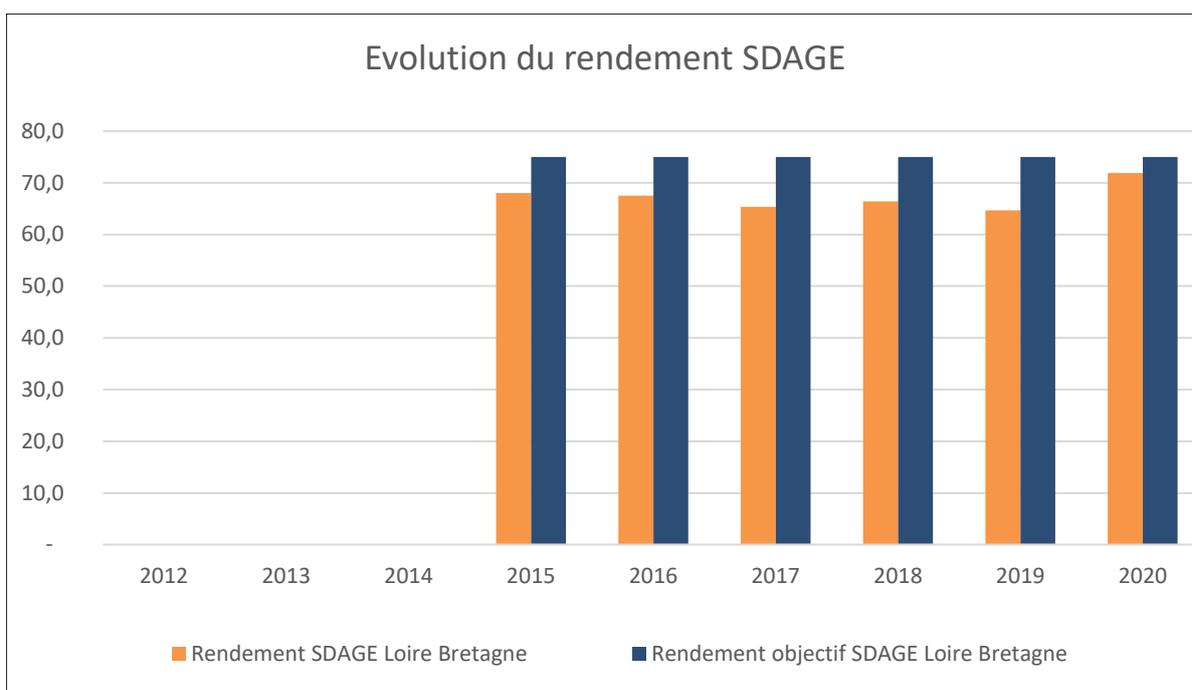


VII.3.2.1 RESPECT DU RENDEMENT CONTRACTUEL



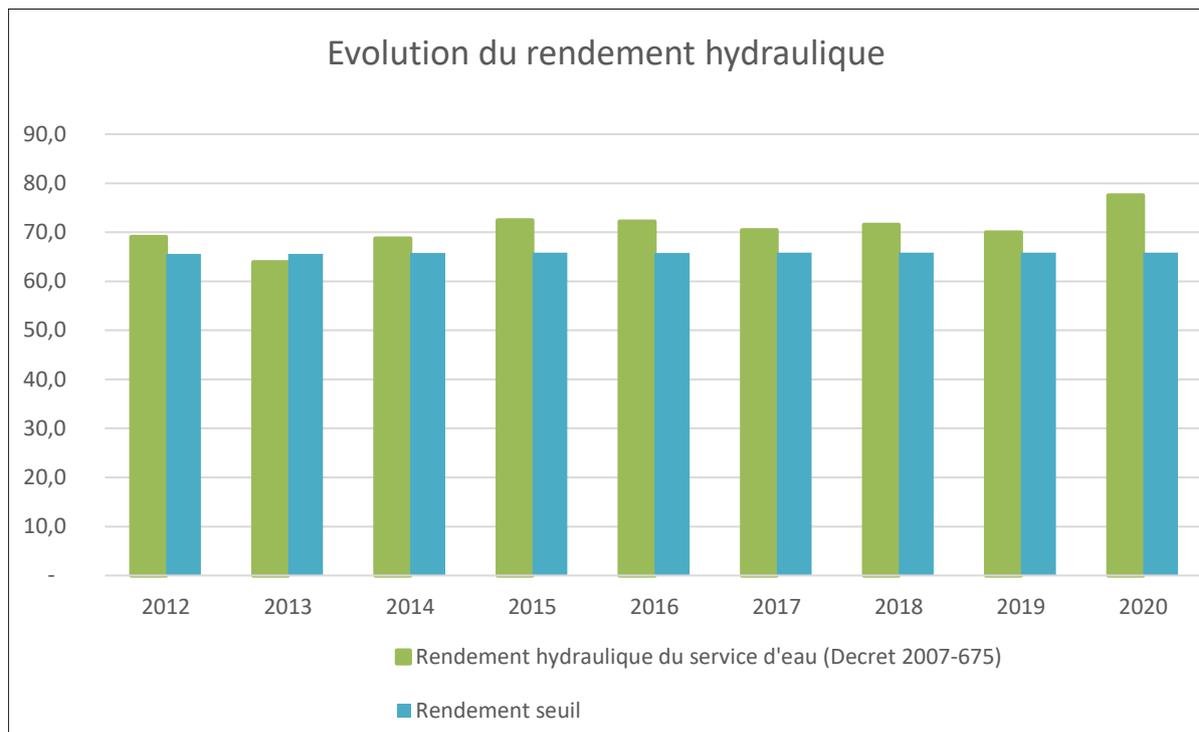
Saur doit respecter un engagement contractuel en termes de rendement primaire s'établissant à 70 % dans un délai de 3 ans après la réalisation du schéma directeur et la mise en place de compteurs de sectorisation (terminée en 2015). L'objectif contractuel de rendement est applicable à compter de l'exercice 2018. Le rendement primaire du syndicat, avec une valeur de 66,3 %, ne respecterait pas pour l'exercice 2020 l'objectif contractuel de 70 % mais est 8 points plus élevé que celui de l'exercice précédent.

VII.3.2.2 RESPECT DU RENDEMENT SDAGE LOIRE BRETAGNE



Même avec peu de communes sur le bassin Loire Bretagne, le syndicat doit respecter le rendement du SDAGE. Avec un rendement SDAGE de 71,9 %, le syndicat ne respecterait pas l'objectif de rendement SDAGE défini par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 75 % mais s'en rapprocherait.

VII.3.2.3 RESPECT DU RENDEMENT DU GRENELLE



Le rendement de 77,5 % serait supérieur à l'objectif de 65,9 % du Grenelle.

Indicateur P104.3 : le SIE de la Guye présente un rendement de 77,5 %.

VII.3.2.4 RESPECT DU SCHEMA DE DISTRIBUTION

- le schéma de distribution qui comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Plus en détail, le schéma comprend :

- Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution,
- Le plan des réseaux mentionnant :
 - La localisation des dispositifs généraux de mesures,
 - Un inventaire des réseaux avec :
 1. Les linéaires,
 2. L'année ou la période de pose,
 3. La catégorie de l'ouvrage (sensible ou non),
 4. La précision de l'information géographique (a, b, c),
 5. Matériaux,
 6. Diamètres,
 - Inventaire mis à jour et complété chaque année en précisant les données acquises pendant l'année.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux rend compte de la réalisation des descriptifs détaillés des réseaux. Il doit atteindre 40 points pour être validé.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux s'élève à 107 points pour cet exercice.

Si ces deux points ne sont pas validés, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

Ainsi rendement et indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux respectent les objectifs du décret « fuites ».

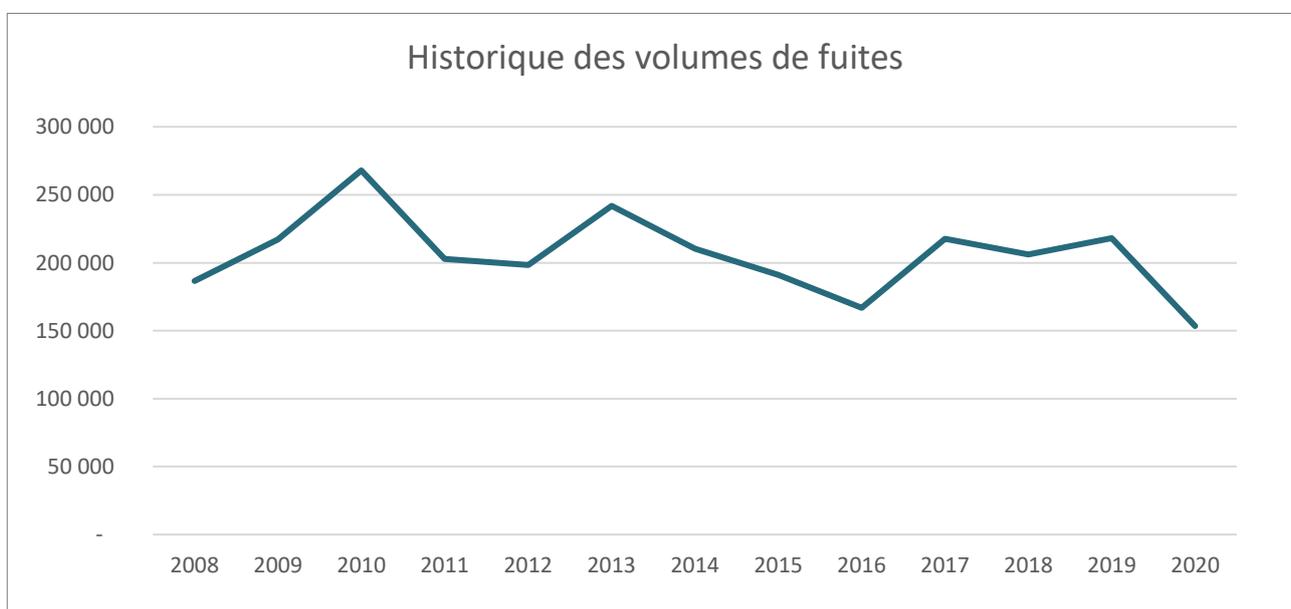
VII.3.3 POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT

Données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 : le rendement moyen pondéré des collectivités rurales est de 76 %. La situation de la collectivité est moins bonne que la situation moyenne départementale de collectivités rurales.

Au niveau national, le rendement de distribution moyen est de 79,8 %.

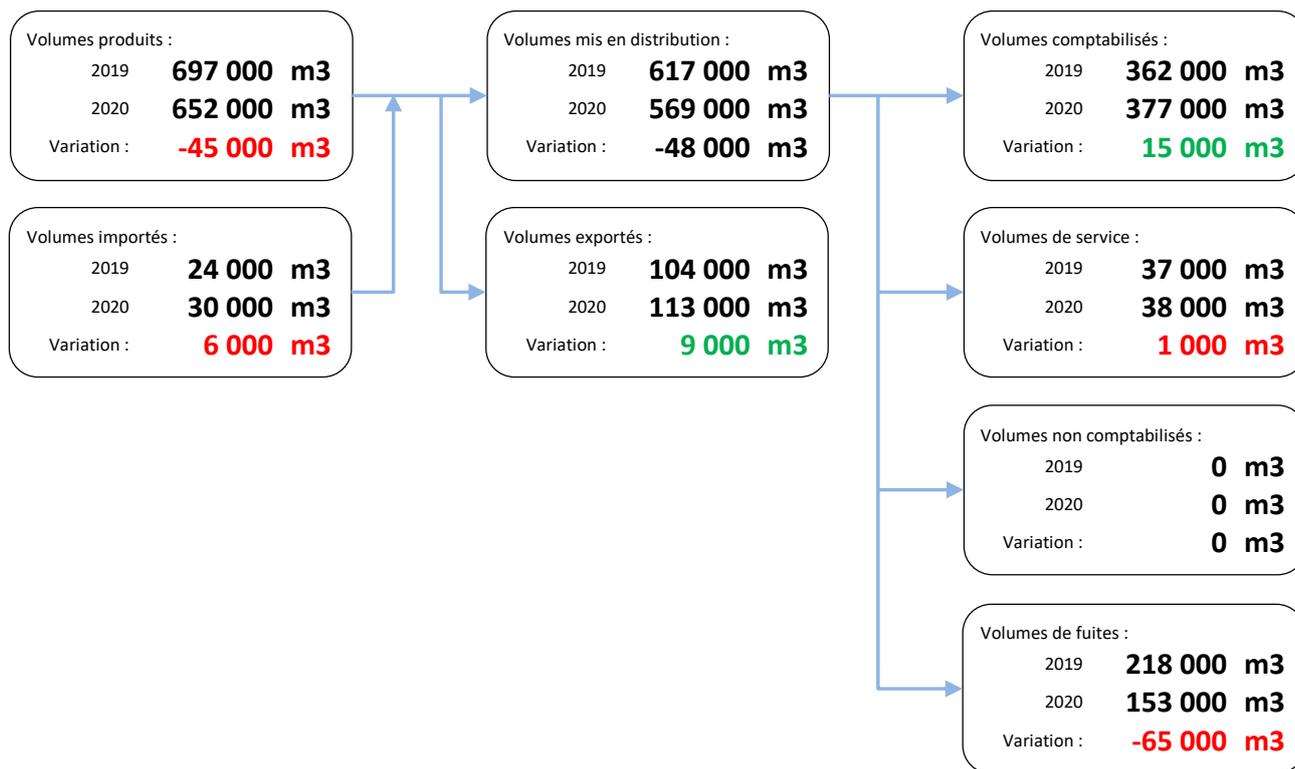
VII.4 EVOLUTION DES VOLUMES DE FUTITES

		2016	2017	2018	2019	2020
Volume de fuites	m ³	166 953	217 610	206 079	218 166	153 464



Le volume de perte serait de l'ordre de 150 000 m³.

VII.5 SYNTHÈSE DES VOLUMES EN JEU



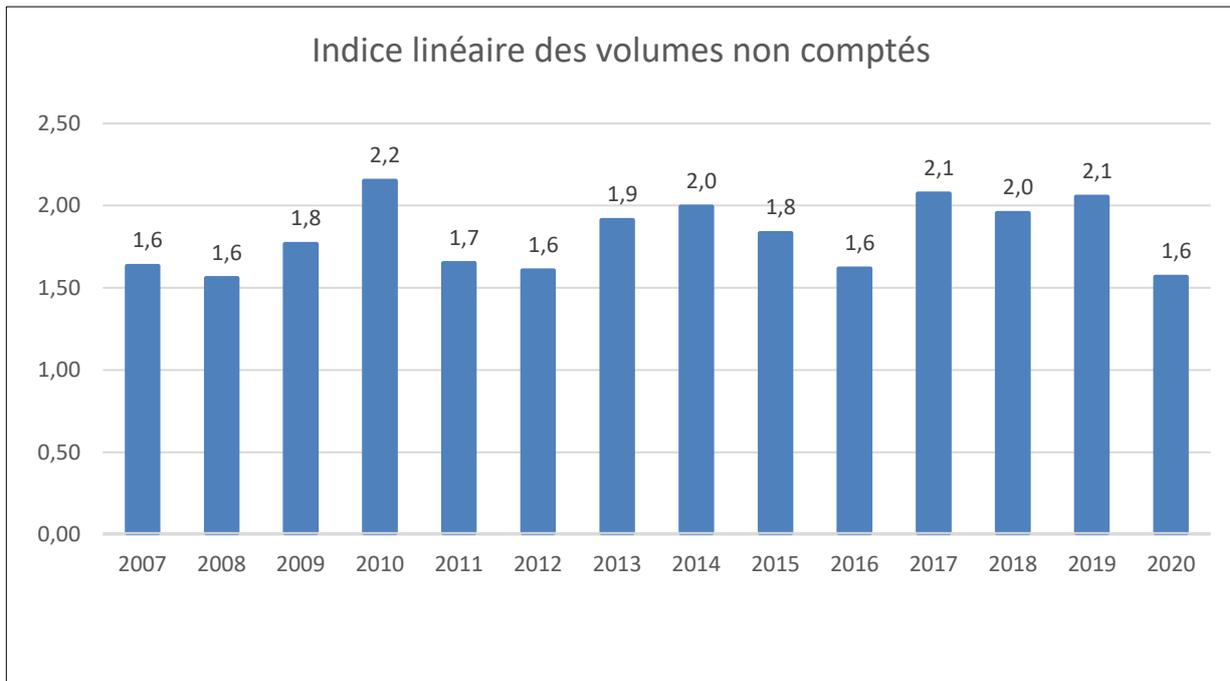
Avec toutes les précautions nécessaires en raison des hypothèses prises pour approcher le volume produit, on notera une hausse des imports, une hausse des exports, une nette baisse du volume mis en distribution, provenant d'une baisse des fuites pendant que les volumes consommés sont en légère hausse.

VII.6 L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES

Il s'agit d'un indicateur de connaissance des volumes transitant dans le réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{service}} + V_{\text{fuites}}}{\text{Longueur réseau} \times \text{Jours entre deux relevés}}$$

		2017	2018	2019	2020
Volume consommateurs sans comptage	m³	-	-	-	-
Volume de service du réseau	m³	36 702	34 266	36 546	38 203
Volume de fuites	m³	217 610	206 079	218 166	153 464
Linéaire de canalisation	km	336	336	336	335
Nombre de jours de facturation	jours	365	366	369	365
Indice linéaire des volumes non comptés	m³ / jour.km	2,1	2,0	2,1	1,6



L'indice linéaire des volumes non comptés serait en nette baisse cette année.

Position du syndicat selon le référentiel du Cemagref de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Quatre niveaux sont définis :

- De 0 à 0,96, le niveau de pertes est qualifié de faible,
- De 0,96 à 1,8, il est qualifié de modéré,
- De 1,8 à 3,48, il est qualifié d'élevé,
- Au-delà de 3,48, il est qualifié de très élevé.

Le syndicat aurait un indice des volumes non comptés de 1,6, qualifié de modéré.

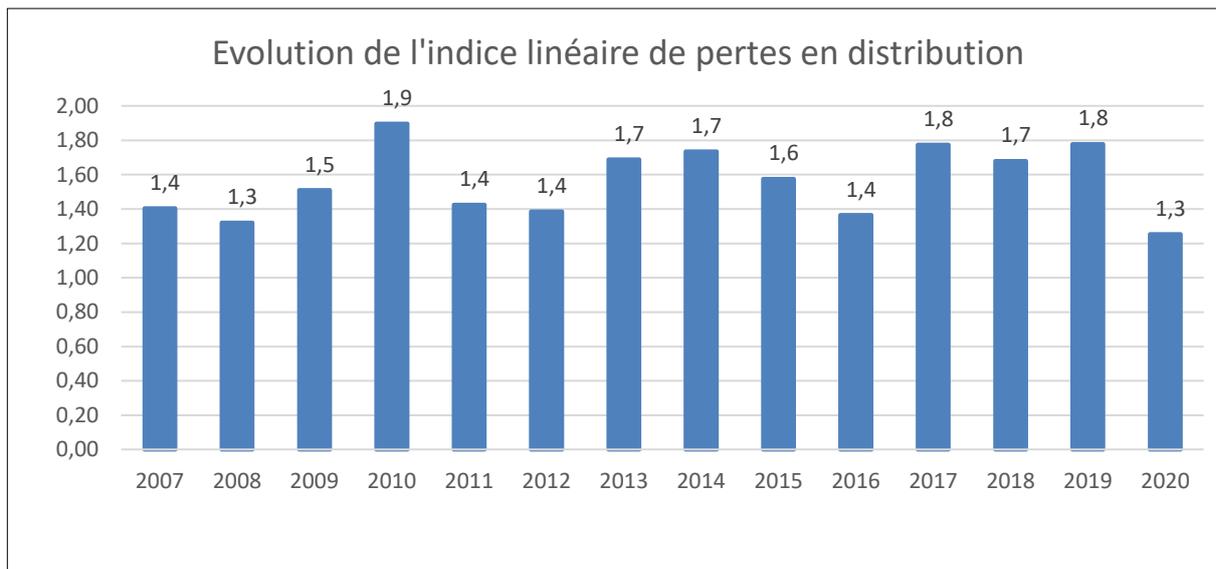
Indicateur P105.3 : le SIE de la Guye présente un indice linéaire des volumes non comptés de 1,6 m³/jour.km.

VII.7 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau.

$$\text{Indice linéaire de perte} = \frac{V_{\text{pertes}} \div \text{Jours entre deux relevés}}{\text{Longueur réseau}}$$

		2017	2018	2019	2020
Volume des pertes en distribution	m ³	217 610	206 079	218 166	153 464
Nombre de jours de facturation	jours	365	366	369	365
Linéaire de canalisation	km	336	336	336	335
Indice linéaire de pertes en distribution	m³ / jour.km	1,8	1,7	1,8	1,3



L'évolution de l'indice linéaire de pertes est en concordance avec l'évolution des volumes de pertes. Contrairement au rendement, cet indicateur présente l'avantage d'être indépendant de l'évolution des consommations.

Quatre niveaux sont définis selon la densité d'abonnés :

Le syndicat a une densité de type rural et un indice linéaire de pertes de 1,3 le qualifiant de bon.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020 fait état d'un indice linéaire de perte moyen de 2,18 m³/j/km dans le département, de 1,95 m³/j/km pour les secteurs ruraux et de 3,2 m³/j/km au niveau national.

Le syndicat obtient cette année un ILP meilleur que la valeur moyenne départementale pour les secteurs ruraux.

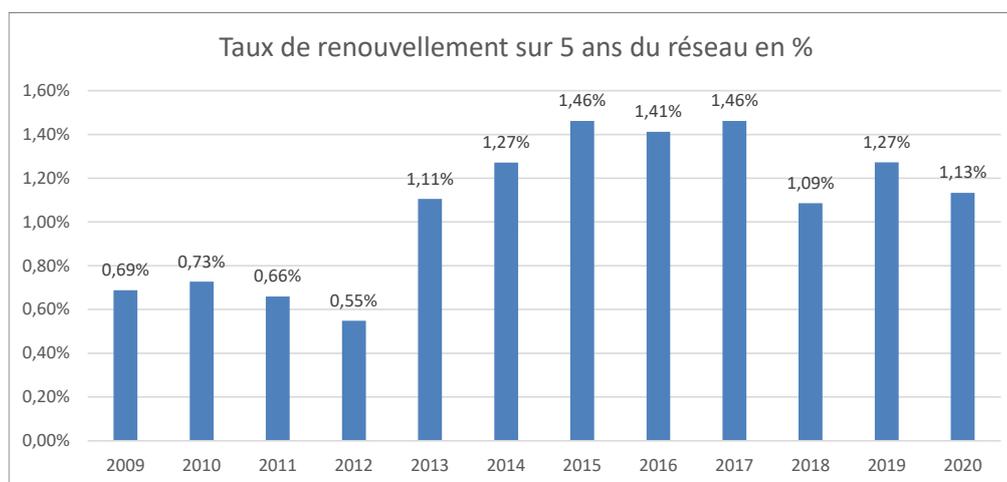
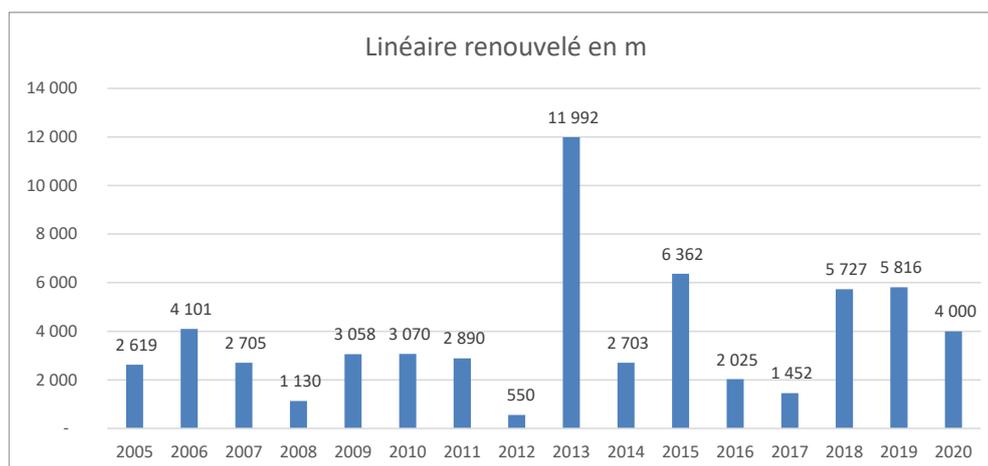
Indicateur P106.3 : le SIE de la Guye présente un indice linéaire de pertes de 1,3 m³/jour.km.

VII.8 LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Il s'agit d'un indicateur reflétant le maintien de la valeur du patrimoine :

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{\text{Linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur réseau hors branchements}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire Total (km)	335	336	336	336	335
Linéaire renouvelé (ml)	2 025	1 452	5 727	5 816	4 000
Taux de renouvellement sur 5 ans en %	1,41%	1,46%	1,09%	1,27%	1,13%



Le taux de renouvellement du réseau est en légère baisse pour cet exercice mais se positionne au-dessus de 1 % depuis 8 ans.

Sur 5 ans, le linéaire moyen renouvelé chaque année est de 3,8 km pour un linéaire total de 335 km.

Le maintien d'un tel taux de renouvellement du réseau aboutit à un âge moyen de canalisations de l'ordre de 88 ans.

Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020) :

La collectivité se situe cette année en dessus du taux moyen de renouvellement au niveau départemental qui s'élève à 0,92% correspondant à un linéaire moyen remplacé de 124 km par an sur les 5 dernières années à l'échelle du département.

Le taux de renouvellement moyen au niveau national s'établit quant à lui à 0,61 %.

Indicateur P107.2 : le SIE de la Guye présente un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 1,1 %.

VII.9 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

VII.9.1 POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT

Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la protection de la ressource en eau.

Un barème est défini par arrêté du 02/05/07.

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Cet indicateur est à 80% pour l'année 2020, l'arrêté de DUP étant signé en date du 26/06/2014 par la Préfecture de Saône et Loire et la mise en œuvre des prescriptions étant terminée.

Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2020) :
La collectivité a fini la procédure de protection des captages comme 65 % des captages et 85 % de la population.

VII.9.2 L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

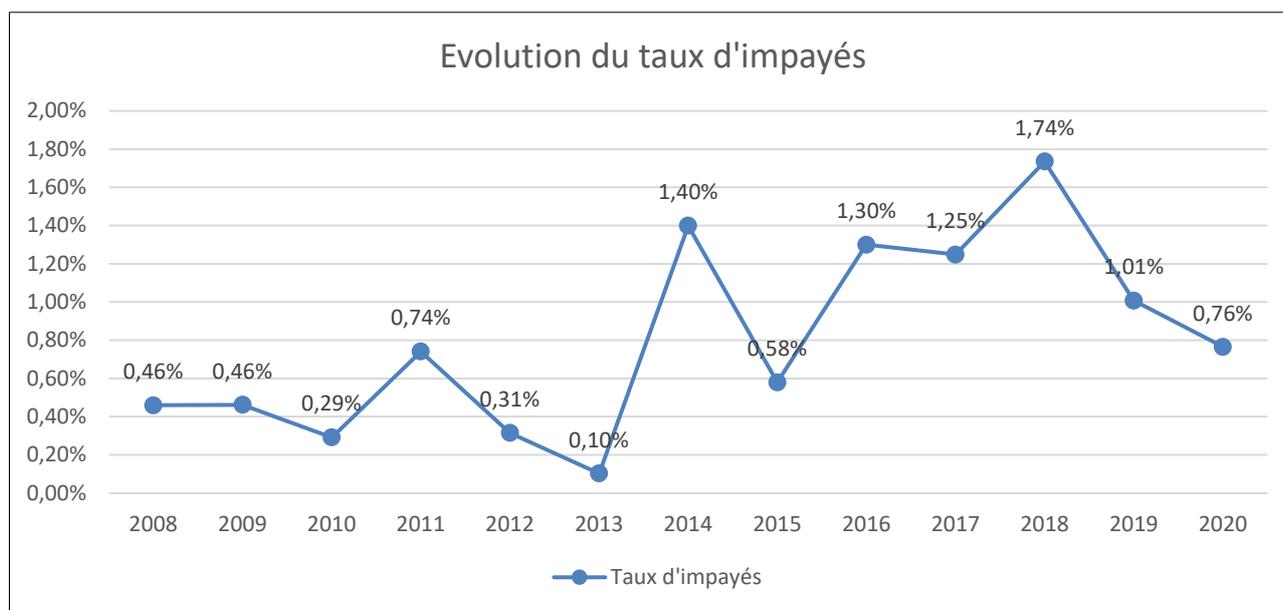
Indicateur P108.3 : le SIE de la Guye présente un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 80 %, les imports étant sans influence sur cet indice.

VII.10 LE TAUX D'IMPAYÉS

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{\text{Montant de l'impayé de l'année N - 1 au 31 déc N}}{\text{Chiffres d'affaires facturés au titre de l'année N - 1 au 31 déc N}}$$

	2017	2018	2019	2020
Montant de l'impayé de l'année n-1 au 31/12/n	15 432 €	20 387 €	12 130 €	9 667 €
Chiffre d'affaire facturé au titre de l'année n-1 au 31/12/n	1 236 357 €	1 174 689 €	1 204 235 €	1 263 800 €
Taux d'impayés	1,25%	1,74%	1,01%	0,76%

Le taux d'impayés s'établit à 0,76 % pour l'exercice 2020.

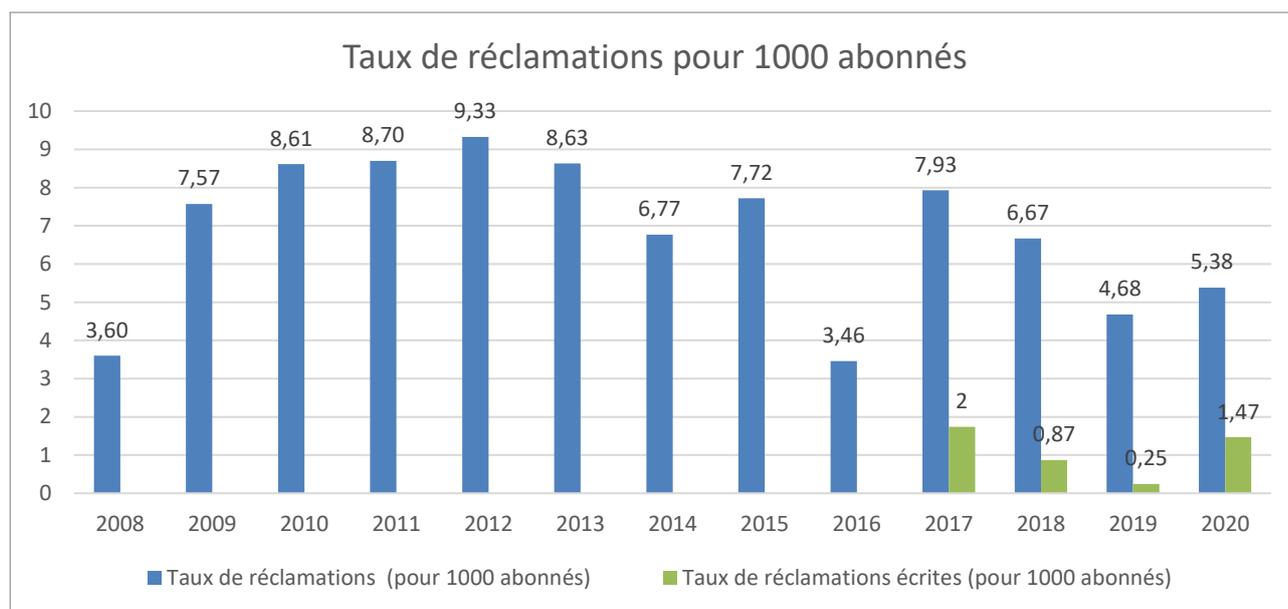


VII.11 GESTION DES RECLAMATIONS

Le taux de réclamation exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1 000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés.

Réclamations récurrentes sur l'année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FACTURATION ENCAISSEMENT	9	5	11	13	4	6
QUALITE DE SERVICE	6	2	10	9	9	8
PRODUIT	16	7	11	5	6	8
Total	31	14	32	27	19	22
Nombre d'abonnés	4 015	4 045	4 034	4 048	4 058	4 086
Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	7,72	3,46	7,93	6,67	4,68	5,38
Réclamations écrites (ne concernant pas le prix)			7,00		1,00	6,0
Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)			2	0,87	0,25	1,47



Le nombre de réclamations est en hausse cette année.

Indicateur P155.1 : le SIE de la Guye présente un taux de réclamations écrites de 1,47 %.

VIII. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

VIII.1 LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

VIII.1.1 LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE

BdC	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	COMMUNES	ANTENNES	Montant des Travaux commandés (€ H.T.)
2019-03	Renouvellement	LA VINEUSE SUR FREGANDE	Sassy - Réservoir de Flagy	182 258 €
2020-01	Renouvellement	MONT-SAINT-VINCENT	Gassou et Les Perrons	79 936 €
2020-02	Renouvellement	GENOUILLY	Fontabon - Les Volans	103 356 €
2020-02	Renouvellement	VAUX-EN-PRE	RD 236	82 007 €
2020-03	Renouvellement	BURZY	Bourg	163 664 €
2020-03	Renouvellement	SALORNAY-SUR-GUYE	Rue Froide	72 074 €
2020-03	Renouvellement	SALORNAY-SUR-GUYE	Rues Gayand - Borgne	45 585 €
2021-01	Renouvellement	GENOUILLY	Santagny vers Le Puley	19 733 €
Divers	Passage en mode IP 2020			6 036 €
Divers	Remplacement pompe surpresseur Fontabon suite renouvellement de canalisations			6 536 €
Divers	Remplacement du transformateur pollué aux PCB à Buffières			6 167 €
Divers	Remise à niveau de bouches à clé Clunisois suite à la réfection de voirie DRI			3 008 €
Total général				770 362 €

Ainsi les montants des investissements engagés au cours de l'exercice 2020 par le syndicat s'établissent à 770 000 €HT dont :

750 000 €HT de travaux relatifs aux réseaux,
20 000 € concernant diverses prestations.

VIII.1.2 LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

VIII.1.2.1 DETAIL TECHNIQUE

Les travaux de renouvellement de canalisation réalisés cette année par le syndicat sont détaillés dans le tableau suivant.

Commune	Lieu dit	Extension (ml)	Renouvellement (ml)	Antennes reprises (nb)	Bchts neufs (nb)	Bchts repris (nb)	Bchts renouv. SIE (nb)	Total linéaire bcht
LA VINEUSE SUR FREGANDE	Sassy - Réservoir de Flagy		1 870	2	2	6		60
GENOUILLY	Fontabon - Les Volans		245					-
GENOUILLY	Santagny vers Le Puley		200					35
MONT-SAINT-VINCENT	Gassou et Les Perrons		675					240
VAUX-EN-PRE	RD 236		350	3	1	10		230
BURZY	Bourg		660	1		28		710
Sous-total		-	4 000	6	3	44	-	1 275
Total des linéaires posés (ml)			5 275					

Certaines opérations sont menées sur plusieurs exercices. Ils sont considérés réalisés sur l'exercice en cours lorsque l'essentiel des travaux ont été réalisés sur cette période.

Aux 4 000 m de réseaux renouvelés, s'ajoutent de l'ordre de 1 275 m de branchements.

VIII.1.3 LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

VIII.1.3.1 BRANCHEMENTS, SUPPRESSION BRANCHEMENTS EN PLOMB ET COMPTEURS

- 195 compteurs ont été renouvelés.
- 10 branchements ont été renouvelés.
- 20 branchements neufs ont été posés.

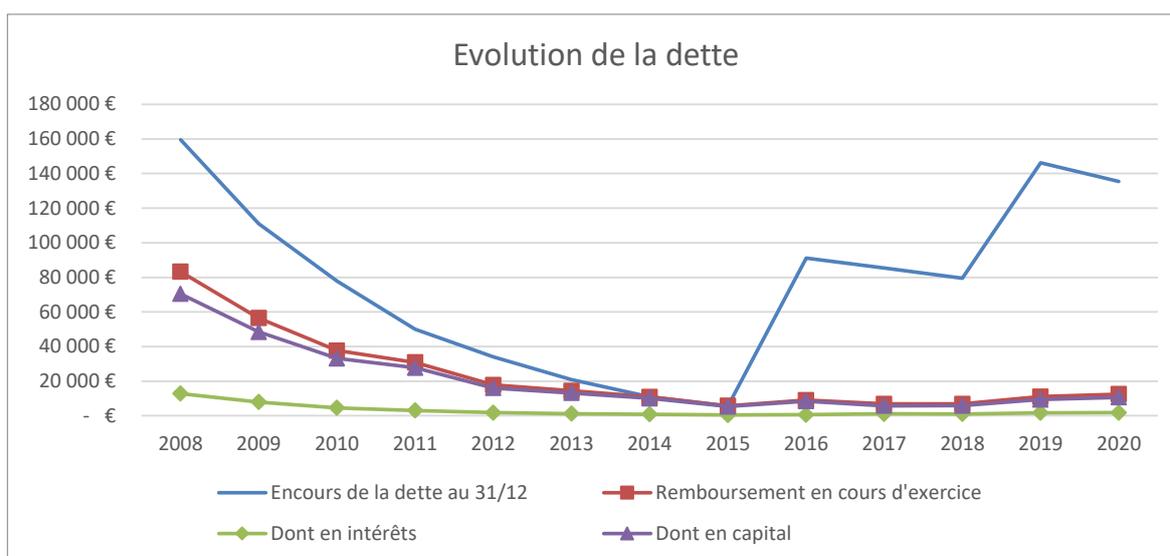
VIII.1.3.2 ELECTROMECHANIQUE

Concernant le renouvellement électromécanique :

Ouvrages	Libellé équipement		Opération(s) réalisée(s)	Date intervention
Reprise Joncy Marnand	Disjoncteur	Compte	Renouvellement complet du matériel	04/02/2020
Station de traitement Salornay sur Guye	Pompe n°2 puits 4	Compte	Renouvellement complet du matériel	30/07/2020
Reprise Buffières	Armoire électrique	Garantie	Remplacement de composants ou rénovation	31/08/2020
Reprise Buffières	Transformateur	Garantie	Remplacement de composants ou rénovation	20/01/2020
Réservoir de Genouilly Fontabon les Volants	Clapets de pompes (x2)	Garantie	Renouvellement complet du matériel	10/01/2020
Reprise Saint Marcellin de Cray - vieux bourg	SERRURERIE	Garantie	Remplacement de composants ou rénovation	14/04/2020
Station de traitement Salornay sur Guye	Analyseur de chlore	Garantie	Remplacement de composants ou rénovation	13/08/2020
Station de traitement Salornay sur Guye	Disjoncteur	Garantie	Renouvellement complet du matériel	29/09/2020
Réservoir de Saint Vincent des Près Le Pelerin (Bézornay)	Télésurveillance	Garantie	Renouvellement complet du matériel	01/10/2020
Reprise Saint Vincent des Près	Pompe n°1	Garantie	Remplacement de composants ou rénovation	23/03/2020

VIII.2 L'ETAT DE LA DETTE

	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	85 354 €	79 501 €	146 134 €	135 490 €
Remboursement en cours d'exercice	6 867 €	6 867 €	11 074 €	12 477 €
Dont en intérêts	1 085 €	1 015 €	1 706 €	1 833 €
Dont en capital	5 782 €	5 852 €	9 368 €	10 643 €



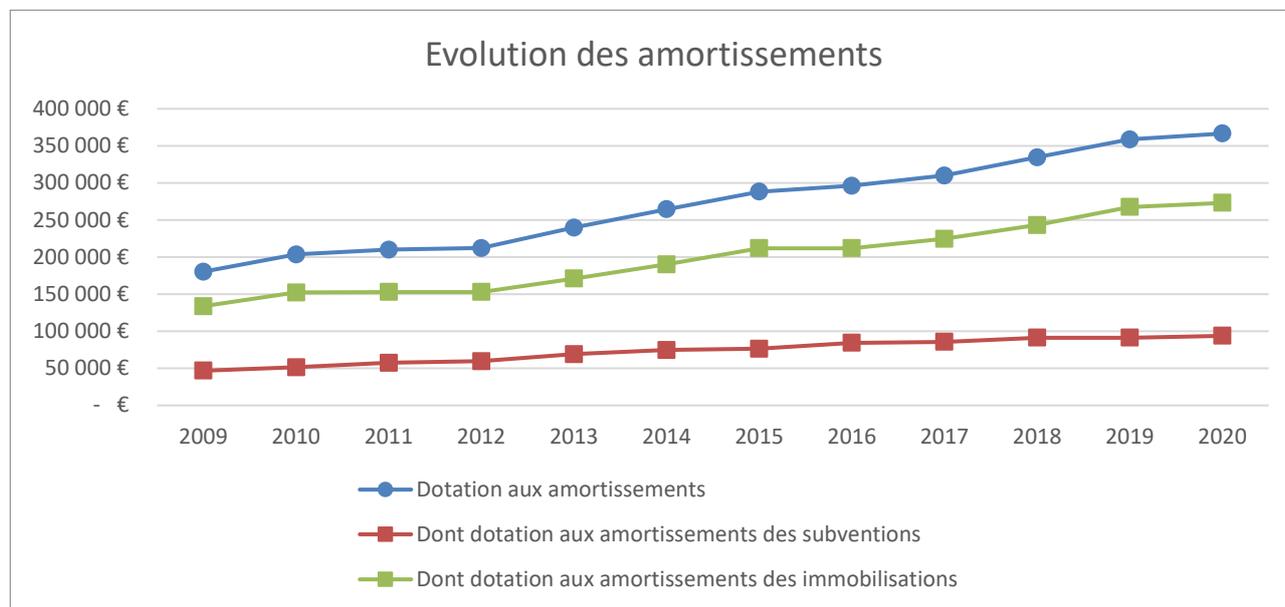
Un récent emprunt de 94 000 € a été contracté en 2016 pour la mise en place des PPC à Salornay-sur-Guye et un deuxième emprunt de 76 000 € a été contracté en 2019 pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable.

L'encours de la dette est de 135 000 € en fin d'exercice 2020.

VIII.3 LES AMORTISSEMENTS

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations et son évolution sont détaillés dans le tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020
Dotation aux amortissements	309 907 €	334 304 €	358 569 €	366 496 €
Dont dotation aux amortissements des subventions	85 421 €	91 178 €	91 178 €	93 566 €
Dont dotation aux amortissements des immobilisations	224 485 €	243 126 €	267 391 €	272 931 €



Le montant de la dotation aux amortissements s'est élevé en 2020 à près de 366 000 €.

VIII.4 LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

VIII.4.1 RENOUELEMENT ET DETOURNEMENTS

Dans la poursuite du renouvellement de conduites structurantes du syndicat, les travaux suivants sont prévus pour l'exercice 2021 parmi le programme pluriannuel 2020 – 2022 du syndicat :

Vaux en Pré – Rue de l'Eglise – Rue de la Grandvigne

Pour cette antenne, des conduites en Fonte Grise 80 mm (années 60) et PVC 50 collé (années 70) seront renouvelées par des conduites en PVC90 et PVC 63 sur respectivement 375 et 166 ml, avec le renouvellement de 12 branchements, une pose sous chaussée et la pose de sectionnements divers.

Genouilly – Marnand – Accélérateur St Martin du Tartre

Pour cette antenne qui se développe depuis Joncy-Marnand jusqu'à l'accélérateur de St Martin du Tartre, des conduites en Fonte Grise 150 mm (années 60) seront renouvelées par des conduites en Fonte 150 mm sur 6 320 ml essentiellement à travers prés.

Germagny – Moulin Gaudry

Le secteur du Moulin Gaudry ne sera plus alimenté par la canalisation en Fonte Grise 60 mm (années 60) qui sera renouvelée par des conduites en PVC 63 sur 220 ml, depuis la Fonte 125 sur la D983 avec le renouvellement de 5 branchements, de 3 ventouses, une pose en partie dans les prés et en partie en accotement et la pose de sectionnements divers.

Genouilly – Santagny – Vers Le Puley

Dans le secteur de Santagny à Genouilly, une conduite en Fonte Grise 50 mm (années 60) sera renouvelée par une conduite en PVC 75 sur 190 ml, avec le renouvellement de 3 branchements, une pose sous chaussée et la pose de sectionnements divers.

Salornay sur Guye – Rue d’Auxois

Pour cette antenne, une conduite en Fonte Grise 175 (années 60) sera renouvelée par une conduite en Fonte 200 sur 380 ml, avec le renouvellement de 10 branchements, une pose sous chaussée et la pose de sectionnements divers.

La Vineuse sur Fregande – Le Cras – Le Trion

Pour cette antenne, une conduite en Fonte Grise 60 (années 60) et une PVC 50 seront renouvelées par une conduite en PVC 63 sur 380 ml, avec le renouvellement de 7 branchements, une pose partiellement sous chaussée et la pose de sectionnements divers.

Mary – PVC 90 – Direction Le Rousset

Pour cette antenne, une conduite en PVC 90 collé (années 70) sera renouvelée par une conduite en Fonte 80 sur 1 680 m, avec le renouvellement de 12 branchements, une pose en grande partie dans les prés, la pose de 6 ventouses et de sectionnements divers.

La Vineuse sur Frégande – Donzy le National – Bourg – Tranche 2

Cette antenne a fait l’objet d’une première demande au titre du Programme 2020.

Le syndicat a complété cette demande au titre de son programme pluriannuel ZRR et en complément des travaux prévus en 2020, il a prévu les travaux suivants :

Pour cette antenne, une conduite structurante en Fonte Grise 150 mm et des conduites en Fonte 60 et PVC 32 collé (années 60) seront renouvelées par des conduites en Fonte 150 mm et PEHD 40 sur respectivement 1 170 et 330 ml, avec une pose en partie dans les prés et la pose de sectionnements divers.

VIII.4.2 EXTENSIONS DE RESEAU

Sans objet.

VIII.4.3 RENFORCEMENT DE RESEAU

Sans objet.

VIII.4.4 AUTRES TRAVAUX

Sans objet.

VIII.4.5 PERIMETRES DE PROTECTION

Les travaux induits par la mise en place des Périmètres de Protection sont achevés.

VIII.4.6 LES PROJETS A L'ETUDE

Le SIE de la Guye est en cours de mise à jour de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

En parallèle, le syndicat a réalisé un audit complet de son génie civil qui viendra alimenter le programme de travaux du schéma Directeur

Enfin, le syndicat est également en cours d'amélioration, dans le cadre de son schéma directeur, de la connaissance qu'elle a de son patrimoine, notamment de réseaux, avec une analyse des archives pour préciser les tracés de réseaux, les diamètres, matériaux et dates ou périodes de pose.

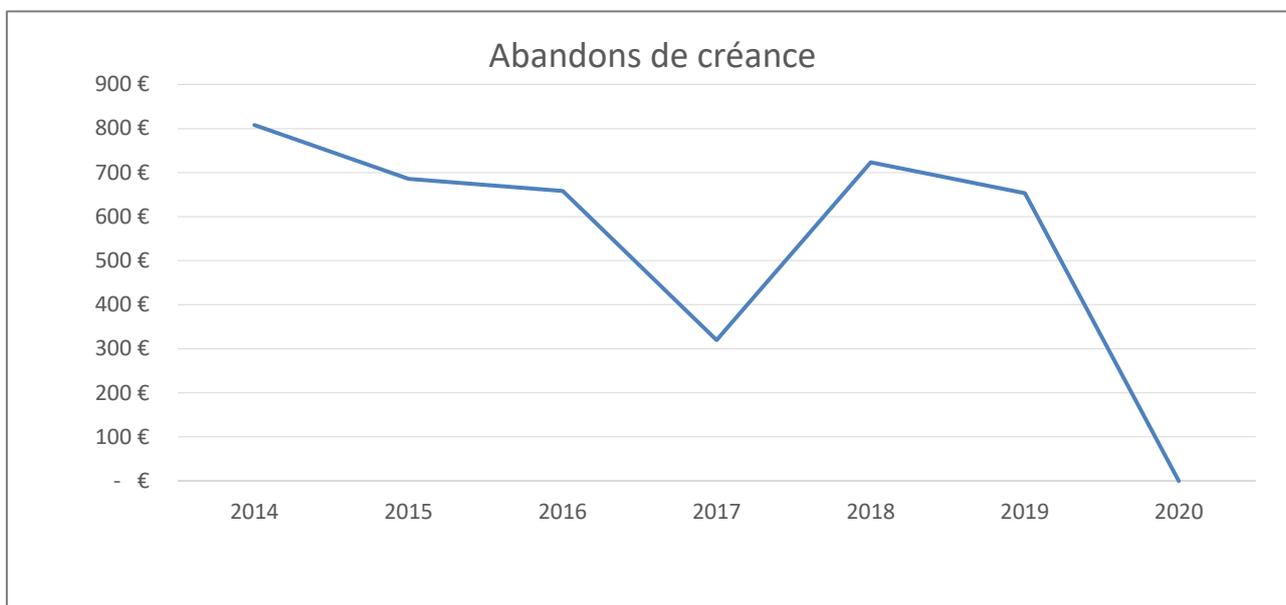
IX. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

IX.1 LE MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Les informations nécessaires au calcul de ce taux sont partiellement disponibles à ce jour.

	2017	2018	2019	2020
Abandons de créance	320 €	723 €	653 €	- €
Montant des abandons de créances (€/m ³)	0,001 €	0,002 €	0,002 €	- €



L'indicateur se calcule par la somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) sur le volume comptabilisé domestique + non domestique et s'exprime en €/m³.

Indicateur P109.0 : le SIE de la Guye présente un montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité de 0 €/m³.

IX.2 LES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet

X. NOTE LIMINAIRE

Les informations de ce document doivent permettre aux communes d'élaborer une note synthétique reprenant l'ensemble des dépenses liées à l'eau, soit l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

ÉDITION 2021

L'agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse vous rend
compte de la fiscalité
de l'eau

SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,81 € TTC/m³ et de 4,15 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau**
(34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

► **Pour dépolluer les eaux**
(106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

► **Pour réduire les pollutions toxiques**
(8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**
(7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité**
(48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

► **Pour la solidarité internationale**
(4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

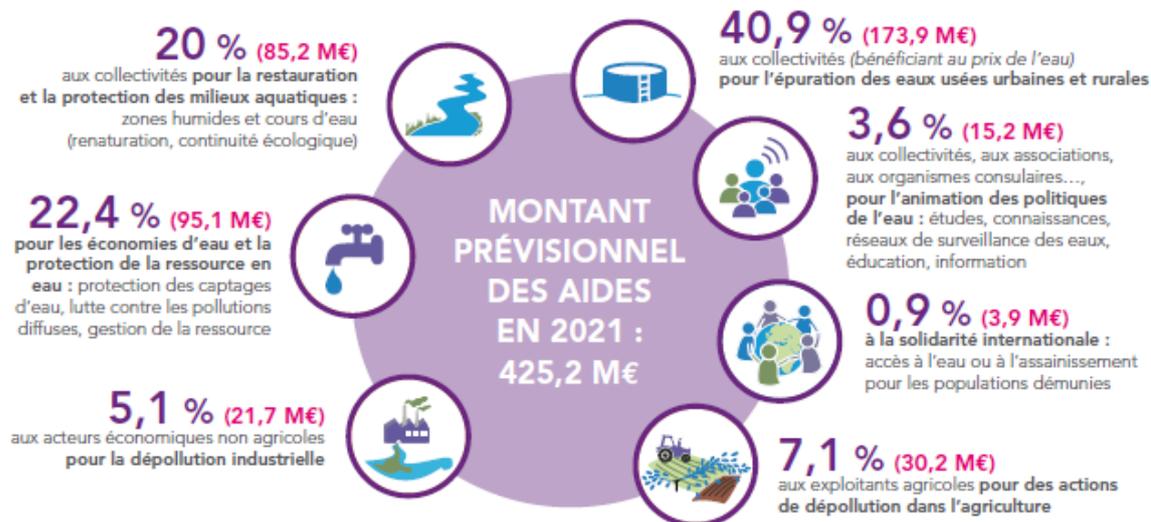
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

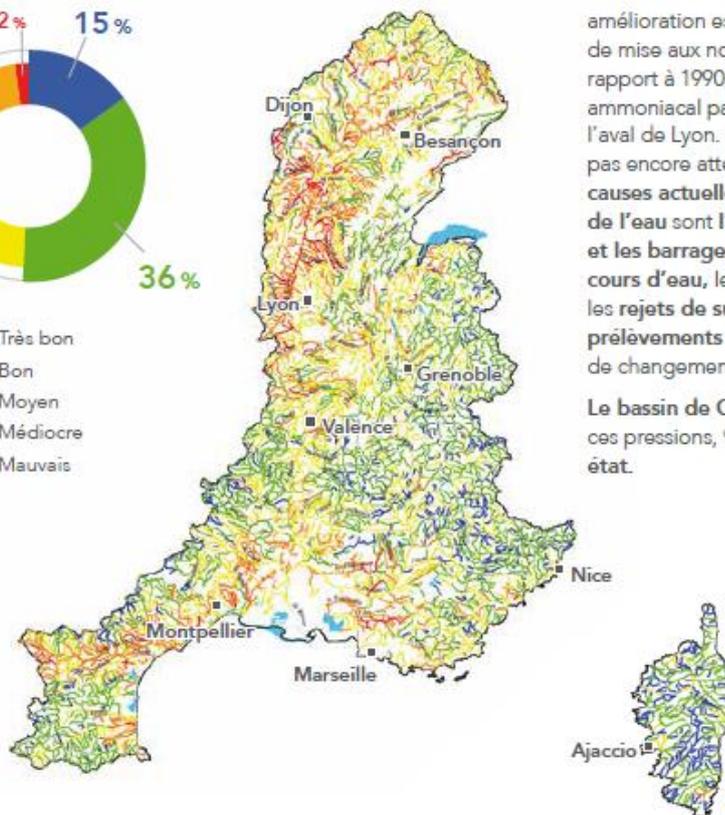
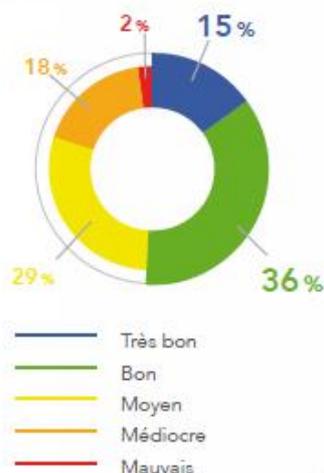


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

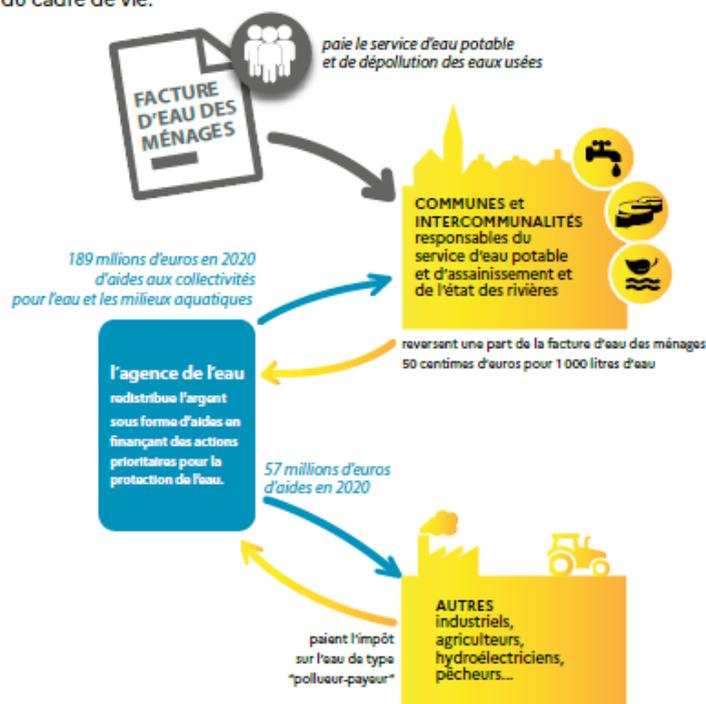
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
Ed. mars 2021

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

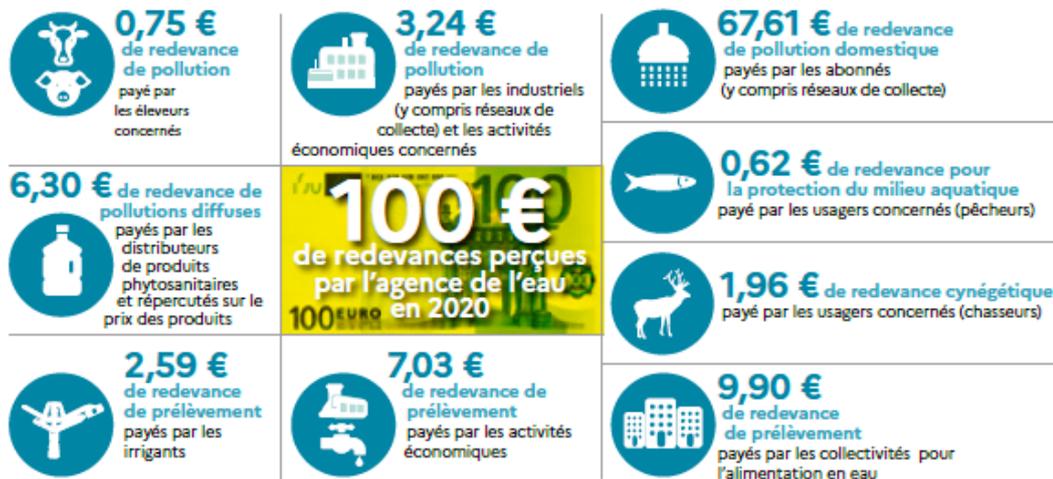
1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

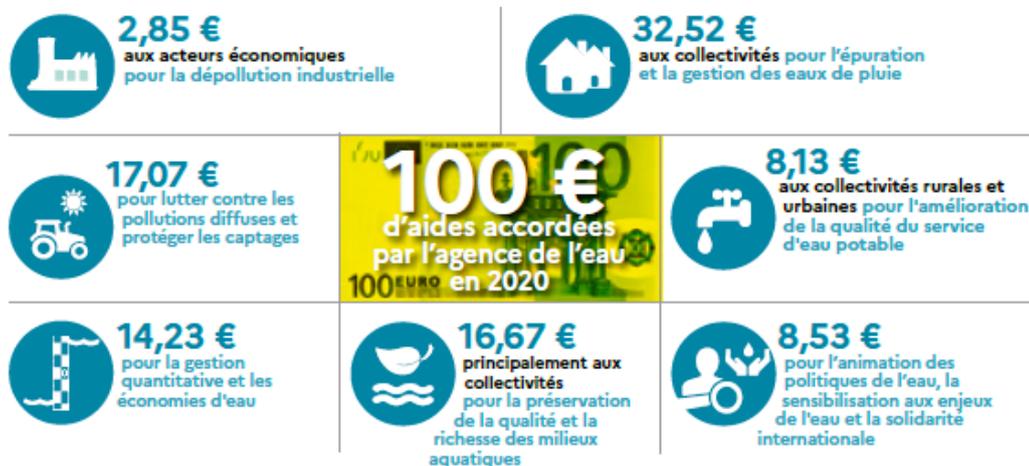


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

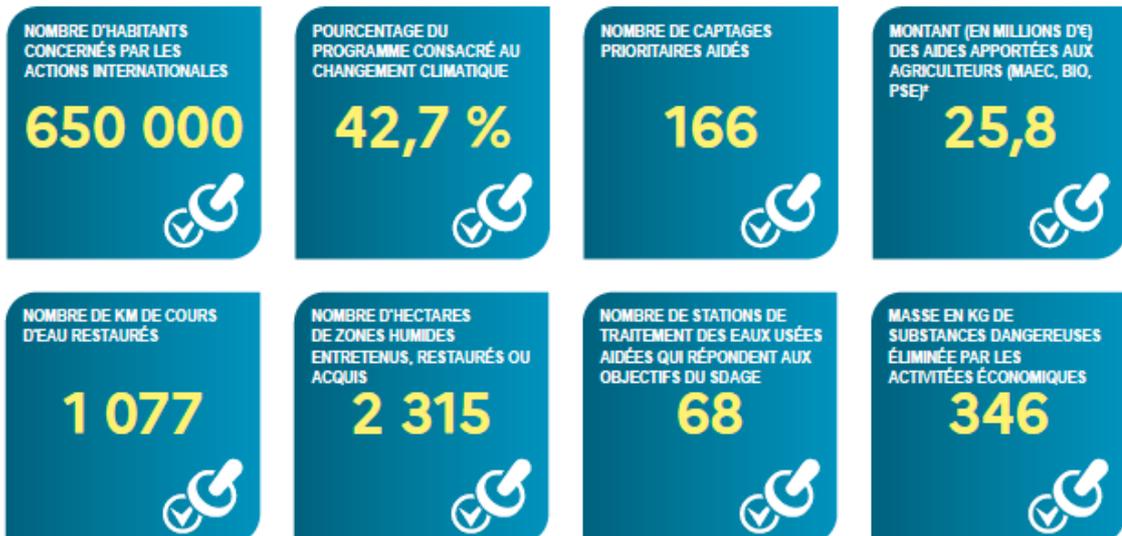
2

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopole
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armoriques@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

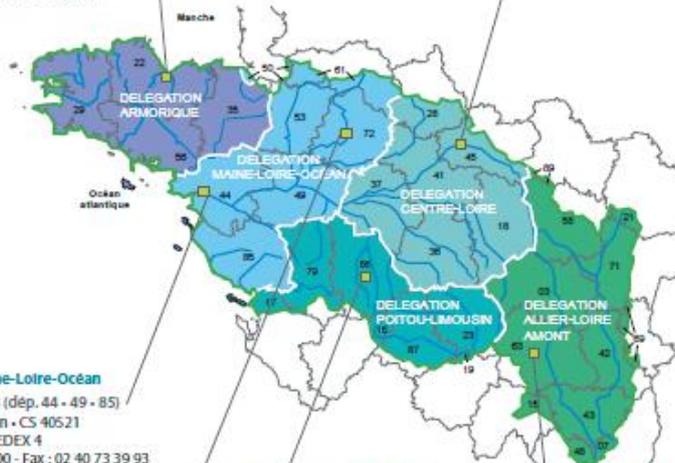
→ Site de Nantes (départ. 44 - 49 - 85)
Truc Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (départ. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

**Les 7 bassins hydrographiques métropolitains**

Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

 LES
COMITÉS
DE BASSIN

les inondations
et le milieu marin

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Révision : AELE-DC - mars 2021
Impression : Dupl'Print - Imprimé sur papier PFC®
Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - iStockphoto & Jean-Louis Aubert - visualisation WIE